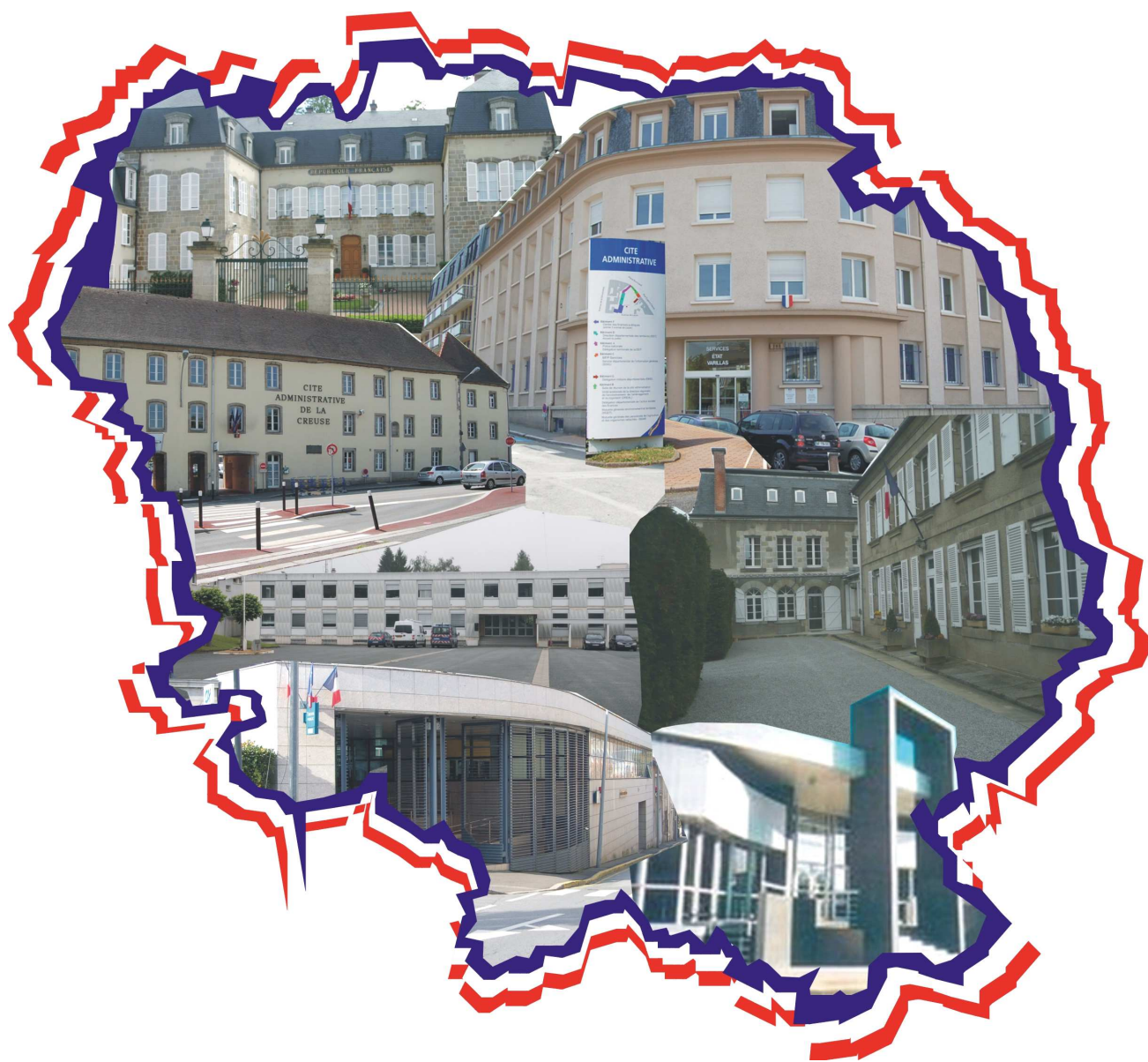


L'Action de l'État en Creuse en 2012




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA CREUSE

SOMMAIRE

| | |
|---|---------|
| <u>1- Introduction</u> | page 2 |
| <u>2 - Sécurité et protection des populations</u> | page 3 |
| a) Sécurité publique et lutte contre la délinquance | |
| b) Sécurité routière | |
| c) Sécurité civile | |
| d) Protection des consommateurs | |
| e) Protection animale | |
| <u>3 - Economie et emploi</u> | page 9 |
| a) La mise en œuvre de la politique de l'emploi | |
| b) La déclinaison territoriale des politiques de l'emploi | |
| c) Les mesures d'accompagnement des restructurations industrielles | |
| <u>4 - Economie agricole</u> | Page 16 |
| a) La PAC | |
| b) La coordination du contrôle des aides | |
| c) La gestion de la production laitière | |
| d) L'installation des agriculteurs | |
| e) La modernisation des exploitations | |
| f) Le soutien aux agriculteurs en difficultés et aux exploitations fragiles | |
| g) Les structures agricoles | |
| h) L'agriculture durable | |
| i) Les crises agricoles | |
| <u>5 - Santé : les contrats locaux de santé</u> | page 18 |
| <u>6 - Cohésion sociale</u> | page 19 |
| a) La veille sociale auprès des populations vulnérables | |
| b) La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes | |
| c) L'accompagnement des acteurs citoyens développant les politiques menées en faveur de la jeunesse et des sports | |
| d) Le soutien à la structuration et au développement de la vie associative | |
| <u>7 - Territoire, environnement, habitat et développement durables</u> | page 22 |
| a) La connaissance et l'appui aux territoires | |
| b) La politique en faveur de l'habitat et des constructions durables | |
| c) La politique environnementale et les procédures de protection de l'environnement | |
| d) Le contrôle de légalité et la réforme de l'intercommunalité | |
| e) Les dotations de l'Etat (DETR - FNADT - Fonds structurels européens) | |
| f) La politique culturelle de l'Etat pour le département de la Creuse | |
| <u>8 - Droits et libertés publiques</u> | page 40 |
| a) Délivrance des titres | |
| b) Elections et réglementation | |
| <u>9 - Administration et modernisation de l'Etat</u> | page 43 |
| a) La Direction départementale des finances publiques | |
| b) Les mutualisations interministérielles | |
| c) Qualité et performance | |

1 - Introduction

Etabli conformément aux termes de l'article L3121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité des services de l'Etat dans le département de la Creuse a pour objectif d'exposer l'essentiel de leurs missions pour l'année 2012 et les perspectives pour 2013. Il appartient au représentant de l'Etat de le présenter, chaque année, au Conseil Général.

Le rapport d'activité des services de l'Etat a pour ambition de donner aux élus et à nos concitoyens des repères utiles et objectifs sur l'action de l'Etat, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus.

Sa mise en ligne sur le site de la Préfecture sera l'occasion pour les citoyens du département de la Creuse de découvrir la diversité des actions menées par les administrations départementales parfois méconnues, mais qui ont bel et bien un impact dans leur vie quotidienne.

2 - Sécurité et protection des populations

a) Sécurité publique et lutte contre la délinquance

Etroitement liée à l'actualité du moment, l'activité du bureau du cabinet a été dominée en 2012, par la mobilisation des acteurs de la chaîne de sécurité, des élus et des médias pour lutter contre une évolution sensible de faits de délinquance observés en 2011 et une augmentation, début 2012, du nombre de tués sur les routes creusoises. Elle a également été rythmée par la préparation des scrutins présidentiel et législatif du printemps et a consacré une part nouvelle au devoir de mémoire avec le lancement des travaux de commémoration du Centenaire de la 1ère guerre mondiale.

Dans ce contexte, l'expertise de l'Etat Major de Sécurité a été particulièrement sollicitée afin d'identifier, analyser les faits de délinquance et orienter les moyens d'action pour préserver au département son classement parmi les plus sûrs de France.

❖ Les cambriolages

La courbe ascendante du nombre de cambriolages amorcée en 2011 s'est poursuivie en 2012, la zone gendarmerie étant naturellement plus impactée, de par la grandeur de son territoire, que la zone police. Dès le début de l'année, une mobilisation des différents acteurs locaux (services de l'Etat, élus, médias...) a été engagée afin de sensibiliser la population creusoise au demeurant trop confiante et la faire évoluer dans son comportement vis-à-vis d'une délinquance itinérante favorisée par la mise à 2x2 voies de la RN145. Ainsi, des réunions d'information sur les modes opératoires pratiqués, les créneaux horaires de survenance des cambriolages, les publics cibles ont été organisés dans plusieurs communautés de brigades. Le message consistait à mettre en garde la population et principalement les personnes âgées ou vulnérables et ou isolées, sur la focalisation des malfaiteurs pour les bijoux en or et les numéraires, butins dont il est aisé de tirer profit en France ou à l'étranger.

Les médias locaux ont été invités à relayer les faits et des messages de prévention ont été largement diffusés dans le cadre d'émissions à large écoute notamment « les experts ».

In fine, le département a conservé le classement de département le plus sûr de France sous l'agrégat des atteintes aux biens mais observe une augmentation du nombre de cambriolages de plus de 38% - soit 170 faits en 2012 pour 123 en 2011- alors que la hausse au plan national s'est établie à 8 %.

❖ Les violences intra-familiales

S'agissant des atteintes volontaires à l'intégrité physique, le département enregistre une augmentation de 13,52% (319 en 2012 contre 281 en 2011) et se place cette année au 3^{ème} rang national avec 7,69 faits/1000 h contre 2,58 faits /1000 h. Ce constat concerne principalement les violences intra-familiales repérées en zone rurale dans lesquelles les femmes sont le plus souvent les victimes (83 %) avec 143 faits en 2012 contre 96 faits en 2011.

L'alcool demeure un facteur aggravant et présent dans près de la moitié des cas.

Une fiche de signalement a été mise en place et expérimentée début novembre 2012 afin d'affiner certains facteurs comme la présence d'enfants, le milieu social dans l'objectif de mieux appréhender le phénomène et d'y apporter les réponses adaptées.

Les actions de prévention menées en collaboration avec l'ANPA soutenues par les crédits MILDT (3 500€) de même que la part financière apportée par le Fonds d'intervention de prévention de la délinquance (9 000 €) pour le poste d'intervenant social trouvent ici tout leur sens.

b) Sécurité routière

Pour la première fois depuis la création de la sécurité routière en 1972 et le comptage des victimes de la route, le nombre de personnes tuées sur les routes de France est passé avec 3645 morts déplorés en 2012 sous la barre des 3700.

Toutefois, dans le département de la Creuse, si le nombre d'accidents et de blessés a diminué (11,26 % contre 6,9 % au plan national), les accidents sont plus graves puisque l'on déplore 13 morts en 2012 contre 9 en 2011.

La tendance à la hausse du nombre de tués sur les routes creusoises qui s'est fait jour au cours des 6 premiers mois de l'année a été à l'origine d'un séminaire des Inspecteurs départementaux de sécurité routière qui s'est tenu en juillet 2012 afin de les sensibiliser à cette évolution inquiétante et de les impliquer dans les actions de prévention financées au titre du PDASR (38 674.21 €) avec pour public cible, en 2012, le milieu agricole et les seniors. Dans le même temps une refonte du barème des suspensions administratives du permis de conduire visant à durcir les peines pour les récidivistes et les multi-infractionnistes a été initié et mis en place le 24 septembre 2012.

De même, les contrôles routiers se sont multipliés et un transfert des contrôles des services de gendarmerie de la RN 145 vers le réseau départemental, le plus accidentogène, a été mis en œuvre grâce à l'implantation de nouveaux radars sur cet axe : 4 radars pédagogiques renseignant les conducteurs sur le niveau de leur vitesse et 2 radars discriminants distinguant les véhicules légers des véhicules poids lourds dont le trafic est très important (1500 PL/jour).

Ce faisant, le déploiement des forces de l'ordre sur le réseau secondaire pouvait être mis à profit pour augmenter la présence des gendarmes sur le terrain et jouer un rôle dissuasif pour les auteurs potentiels de cambriolages.

Pour 2013, en complément des actions traditionnelles du PDASR qui ont été retenues pour tenir compte de l'accidentologie et de la gravité du bilan 2012 - sensibilisation à la conduite des 2 roues, les risques sur les courts trajets, l'alcool et la vitesse - une collaboration sera recherchée avec l'Agence régionale de santé afin d'enclencher dans certains cas, une démarche de soins ou d'accompagnement des addictions.

La possibilité pour les contrevenants de participer à une journée de sensibilisation à la sécurité routière sur circuit a été également envisagée.

c) Sécurité civile

❖ En matière d'information préventive

Le dossier départemental des risques majeurs a été actualisé et arrêté le 22 octobre 2012. Communiqué aux élus et aux services, il est disponible sur le site internet de la Préfecture.

Une action de communication et d'accompagnement des élus a été réalisée en 2013 : une conférence de presse présidée par Mme la Préfète le 17 mai 2013 et 4 réunions d'information. L'association des Maires s'est impliquée pour inciter les Maires à décliner l'information préventive au niveau communal via le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

❖ En matière de planification opérationnelle

- **Plan ORSEC** (Organisation de la réponse de la sécurité civile)

Le Plan ORSEC a été actualisé par arrêté du 17 septembre 2012 pour tenir compte des directives issues de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et du décret du 23 septembre 2005 relatif au plan ORSEC.

Ce plan comprend les dispositions générales, notamment celles relatives au plan Nombreuses victimes (plan NOVI remplaçant le plan rouge) ou la gestion de décès massifs.

Le plan IODE, disposition spécifique du plan ORSEC, a également fait l'objet d'une refonte par arrêté du 12 juin 2012.

❖ En matière d'exercices

3 exercices de sécurité civile ont été réalisés en 2012 :

- confinement au collège de PARSAC au mois de mai avec mise en œuvre du plan de protection et de mise en sûreté. Les services impliqués ont dû traiter une pollution de l'air provoquée par un accident de transport de matières dangereuses à l'entrée de la commune.
- Search And Rescue (SAR) avec activation du plan SATER (plan de protection particulier de Sauvetage aéroterrestre) au mois d'octobre.

- COD déporté en décembre, accueilli à la Direction départementale des territoires, qui a permis de tester le déploiement de la cellule de crise de manière inhabituelle.

❖ **En matière de sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP)**

248 visites d'ERP ont été effectuées au cours de l'année 2012 dont 161 visites périodiques, 18 visites de contrôle, 55 visites d'ouverture, 3 visites sur demande et 11 manifestations temporaires. Au 31 décembre 2012, 66 établissements se trouvaient sous avis défavorable, soit 3 % des établissements recevant du public. Par rapport à 2011 où 101 établissements étaient sous avis défavorable, cela représente une baisse de 35 %.

d) Protection des consommateurs

❖ **La protection économique du consommateur**

L'activité de protection économique du consommateur s'inscrit dans le cadre des missions dévolues à la Direction Générale de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes. Une directive nationale d'orientation annuelle arrête les axes stratégiques qui constituent le cadre dans lequel s'inscrit l'action des départements.

La mise en œuvre des engagements communautaires de surveillance des marchés au travers de la réalisation de plans annuels (microbiologie, résidus de pesticides, plan annuel jouets,...) constitue le premier axe d'intervention de la DDCSPP de la Creuse. Dans ce cadre, sont réalisés des contrôles et prélèvements de produits à tous les stades de la mise sur le marché, tant chez les fabricants que dans les surfaces de vente.

Un tiers des enquêtes réalisées s'est inscrit dans l'orientation nationale qui vise «la loyauté des pratiques, conformité et sécurité des produits » dans des domaines aussi divers que les offres de vente sur internet, les services à la personne, la conformité des allégations nutritionnelles...

Le troisième objectif fixé par la directive nationale d'orientation vise le contrôle de l'application de la loi de modernisation de l'économie et des relations commerciales et s'est essentiellement traduit au plan local par le contrôle des soldes, l'examen de pratiques promotionnelles dans la grande distribution ou les pratiques de vente du carburant, tant à l'initiative de l'administration que sur plaintes des consommateurs.

Par ailleurs, un agent du service participe à des contrôles régionalisés mutualisés (une dizaine d'enquêteurs spécialisés en région Limousin) dits « contrôles de la première mise sur le marché » (CPMM).

La poursuite des orientations nationales a représenté 80% de l'activité globale du service, les initiatives locales et instructions de plaintes des consommateurs restant en 2012, assez limitées dans le plan de charge des agents, au regard de certaines contraintes. Il est cependant constaté, depuis quelques mois, une légère relance des sollicitations de la part des professionnels et des usagers, synonyme vraisemblablement d'une meilleure identification de la mission au sein de la DDCSPP.

Au cours de l'année 2012, des ajustements d'organisation ont été apportés pour permettre d'assurer l'exercice des missions de protection économique du consommateur de manière conforme aux attentes des usagers et aux moyens à disposition.

❖ **La sécurité et la qualité de l'aliment**

Les missions relatives à la sécurité et qualité de l'aliment sont mises en œuvre dans le cadre du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » défini par le Ministère en charge de l'Agriculture. Elles ont été mises en œuvre par 6 agents qui assurent des missions de contrôle et de gestion des alertes tout au long de la chaîne agroalimentaire mais également des missions de service public et de veille sanitaire.

La mission première demeure l'inspection sanitaire dans les établissements agroalimentaires afin de contrôler la conformité des locaux et des équipements, le respect des bonnes pratiques d'hygiène, la qualité sanitaire des denrées alimentaires ainsi que les documents du plan de maîtrise sanitaire. 379 inspections ont ainsi été réalisées conformément à une programmation annuelle fondée sur une analyse des risques garante de la cohérence, de l'efficacité et de la transparence des actions.

En restauration collective et dans les ateliers agréés, les établissements sont majoritairement jugés conformes. Dans les commerces de détail, des non-conformités importantes sont relevées dans 68% des établissements contrôlés. 54 avertissements et 19 mises en demeure ont été adressés aux exploitants. 21 procès-verbaux ont été dressés à destination de 21 restaurants commerciaux, 3 artisans de métiers de bouche, 2 commerces d'alimentation générale, 2 grandes surfaces et un producteur fermier.

Au cours de cette année 2012, il a pu être observé une augmentation conséquente du nombre de détentions de produits périmés voire corrompus dans les établissements de restauration commerciale et les commerces d'alimentation générale. Cette situation peut s'expliquer à la fois, par une moindre attention portée par les exploitants mais également par les conséquences des difficultés économiques plus générales rencontrées sur le territoire et qui amènent les professionnels à ne plus pouvoir écouler leurs marchandises dans les temps impartis.

En parallèle de ces missions d'inspection programmables, le service est en mesure de gérer une alerte d'origine alimentaire. Ces tâches restent occasionnelles mais nécessitent une grande technicité et la disponibilité des agents. 2 suspicions de toxi-infection alimentaire collective et 7 alertes d'origine alimentaire ont été déclarées dans le département en 2012.

Le service assure des missions de service public en recevant les déclarations d'activité et en délivrant diverses autorisations sanitaires : agrément sanitaire communautaire, dérogation à l'obligation d'agrément, certification à l'exportation... Il s'attache également à répondre aux demandes d'information formulées par les consommateurs et les professionnels. A ce titre, 46 avis de conformité réglementaire et 311 informations réglementaires ont été délivrés durant l'année.

Enfin, les missions de veille sanitaire s'articulent essentiellement autour de la réalisation de plans de contrôle et de surveillance nationaux pour lesquels 256 prélèvements ont été effectués en 2012.

D'une manière générale, la situation sanitaire de certains restaurants commerciaux reste préoccupante. Au-delà des négligences individuelles qui peuvent être constatées, l'absence de formation des repreneurs est souvent un élément majeur. La mise en œuvre, depuis octobre 2012, d'une obligation de formation à l'hygiène des restaurateurs devra permettre à terme une amélioration significative. La DDCSPP s'attache actuellement à sensibiliser tous les acteurs et veillera par la suite à la bonne application de cette nouvelle disposition réglementaire.

e) Protection animale

❖ La veille permanente en matière de santé animale

Après plusieurs années marquées par des événements sanitaires majeurs (fièvre catarrhale ovine- FCO, grippe aviaire ...) et une année 2011 plus calme, 2012 a été marquée par l'apparition de la maladie vectorielle dite de Schmallenberg. La présence de ce virus en Creuse a été détectée début Mars et s'est manifestée par la survenance d'un certain nombre de cas de malformation fœtale, des avortements et une mortalité néonatale plus marquée, notamment chez les ovins. Si elle a constitué une perturbation pour l'activité des éleveurs, elle n'a cependant pas eu de conséquences irréversibles sur les exploitations agricoles touchées. Mi-décembre 2012, la France a retrouvé son statut d'Etat indemne en matière de FCO, libérant les éleveurs des contraintes de vaccination des bovins devant sortir du territoire national.

Le service de santé animale, composé de 8 agents, a recours à différents partenaires, composé des vétérinaires sanitaires et leur organisation (Groupement Technique Vétérinaire), des éleveurs (Groupement de Défense Sanitaire, Chambre d'agriculture, EDE...) et des laboratoires départementaux. Le travail concerté de ce réseau permet d'obtenir un excellent statut sanitaire qui favorise à la fois le dynamisme des filières et permet de faciliter les transactions vers l'étranger notamment.

L'économie agricole creusoise est fondée sur la vente de bovins (brouards et reproducteurs) hors frontières nationales (36 900 têtes) depuis les 5 centres de rassemblement agréés de la Creuse. L'ouverture des marchés vers plusieurs pays hors CEE connue en 2011 s'est poursuivie en 2012 notamment en direction des Etats du pourtour méditerranéen (Algérie, Tunisie, Maroc, Turquie). Ceci constitue un changement radical dans les habitudes commerciales qui a permis de maintenir des cours particulièrement avantageux et de vendre des animaux de différentes catégories. Cela a néanmoins augmenté la complexité des certificats et des analyses à réaliser avant le départ des animaux.

Dans le cadre des contrôles de conditionnalité « paquet hygiène », 51 exploitations ont été contrôlées (soit 1,5%) et 200 prélèvements demandés par la direction générale de l'alimentation ont été réalisés sur animaux vivants en élevage.

L'activité de contrôle des maladies animales dans les différentes filières s'est traduite telle que suit :

S'agissant des bovins (3303 cheptels pour un effectif de 424 794 têtes), 3 types de maladies ont fait l'objet d'un suivi précis et n'ont pas révélé de difficultés particulières :

- 100% de réalisation des tests en matière de brucellose bovine, avec l'absence de cas positif et le maintien d'un statut officiellement indemne,
- 3 suspicions de tuberculose bovine identifiées par des abattoirs et révélées négatives ensuite,
- 6406 bovins de plus de 24 mois morts ont été prélevés à l'équarrissage de Dun le Palestel et se sont tous révélés négatifs au titre de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). La diminution du nombre de cas et l'âge des animaux concernés permet à la France de diminuer désormais les dépistages à l'équarrissage de 24 à 48 mois et l'arrêt des prélèvements sur les animaux non accidentés à l'abattoir.

S'agissant des ovins et caprins (1 668 cheptels pour un effectif de 89 899 têtes), 1 710 prélèvements de tronc cérébraux d'ovins et 4 056 de caprins morts ont été réalisés. Seul un cas positif a été identifié provenant d'un ovin originaire de la Haute-Vienne.

S'agissant des élevages porcins (146 cheptels pour 60 000 têtes), le constat est celui d'une diminution régulière de l'activité avec la fermeture de quelques ateliers et aucune création. Les éleveurs s'orientent vers des filières bio et plein air plus rentable mais qui génèrent des risques sanitaires plus importants. 2012 a été le moment de recenser tous les élevages de truies, une réglementation européenne sur le bien-être des truies gestantes s'appliquant obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2013.

S'agissant de la filière avicole, elle reste peu représentée dans le département et est essentiellement constituée d'élevages de petites tailles, notamment en poules pondeuses. Désormais, seuls 2 élevages (dont le plus important est de 1000 poules pondeuses bio plein air) sont soumis aux tests de dépistage systématique salmonelles. 32 élevages « poulets de chair » de plus de 250 poulets présents sont également soumis à ces tests 3 semaines avant abattage avec un taux de réalisation très satisfaisant. La filière a été touchée par la fermeture du groupe Doux pour 6 exploitations, avec semble-t-il, des répercussions économiques assez limitées.

S'agissant de la filière apicole, la reprise de la déclaration obligatoire annuelle a permis d'enregistrer en 2012, 290 détenteurs de ruchers dont 8 professionnels. Les nids de frelons asiatiques, insectes prédateurs d'abeilles, se multiplient et au moins 37 cas ont été déclarés auprès des services ayant en charge le suivi sanitaire de l'activité apicole.

En matière de protection animale, le service a traité 38 plaintes relatives à des animaux de rente et a réalisé 43 visites dans des élevages à problème en matière de protection animale. Les principales infractions relevées donnant lieu à la rédaction d'un procès-verbal, sont le manque de soins à animaux, les non enlèvements de cadavres, le défaut d'identification de bovin et la non tenue à jour du registre d'élevage. Ces situations restent marginales au regard du nombre d'exploitations dans le département, mais nécessitent une vigilance et un suivi constant pour veiller à l'absence de détérioration globale des conditions sanitaires des cheptels.

Dans cet esprit et faisant suite à un souhait conjoint de la profession et des services de l'État, une démarche de structuration en vue de mieux répondre aux traitements des situations difficiles de certaines exploitations a été mis en place. Elle devrait permettre d'apporter des solutions opérationnelles pour diminuer les situations non conformes aux conditions de protection animale exigées des exploitations agricoles.

❖ **Le maintien d'un environnement vétérinaire de bonne qualité**

La DDCSPP assure des missions de contrôle relevant des compétences des Ministères de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF). Elle assure des missions dans des domaines variés qui nécessite, pour certaines, des compétences techniques spécifiques :

- au titre de la protection de l'environnement, l'inspection des établissements soumis à la législation sur les installations classées agricoles et agroalimentaires,
- au titre de la protection animale, le suivi des dossiers relatifs aux animaux de compagnie et d'espèces non domestiques,
- au titre de la protection de la nature, l'inspection des établissements détenant de la faune sauvage,
- en matière de protection sanitaire, le suivi des établissements manipulant des sous-produits animaux dont notamment l'équarrissage.

Les 4 agents chargés de cette mission travaillent en étroite collaboration avec le Bureau des procédures d'intérêt public de la Préfecture et assurent la surveillance d'un millier d'établissements des domaines d'activités de l'élevage et de l'agroalimentaire. Ce dispositif conduit à intervenir sur le terrain et à définir les règles d'exploitation des installations et participe à l'objectif de « mieux vivre ensemble » en garantissant la sécurité publique, la maîtrise des risques de pollutions et de nuisances et le respect de la santé et du bien-être animal.

Dans le cadre de ses actions de vérifications, le service de l'environnement vétérinaire a organisé depuis 2010 une opération ciblée sur les élevages laitiers du département dont l'augmentation d'effectif est susceptible d'avoir modifié le régime des installations classées qui leur est applicable (déclaration ou autorisation). Cette opération qui a été poursuivie en 2012 permet de vérifier la bonne gestion des effluents dans ce secteur.

Outre ces actions de contrôles, le service s'est attaché à renforcer l'information générale des professionnels. Au total, 174 informations réglementaires ont été apportées au cours de l'année 2012.

En 2011 et 2012, le service a été largement associé à divers projets de développement des énergies renouvelables comme la méthanisation portée par ABIODIS sur Guéret et l'équipement en panneaux photovoltaïque de bâtiments d'élevage dont notamment le projet d'atelier d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux. Les arrêtés ont été signés en 2012.

Il a été répondu par ailleurs à de nombreuses sollicitations de service public notamment dans le cadre du bien-être animal. Le nombre de plaintes au regard du bien-être des carnivores domestiques reste élevé. Des situations irrégulières ont nécessité la prise de décisions administratives et pénales, soit 6 mises en demeure et 2 procès-verbaux.

Enfin, le service intègre la démarche de modernisation élaborée par la Direction Générale de la Prévention des Risques du MEDDE et s'associe à la démarche qualité portée par la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère chargé de l'Agriculture. Dans ce cadre, il a étayé sa politique d'inspection sur une analyse des risques et renseigne régulièrement des indicateurs afin d'adapter sa pression de contrôle et rendre compte de son action. Il participe à l'effort collectif de l'inspection en veillant notamment à accroître la transparence de son action et la cohérence des décisions prises sur l'ensemble du territoire.

3 - Economie et emploi

a) La mise en œuvre de la politique de l'emploi

❖ L'activité de l'inspection du travail

Durant l'année 2012, la section d'inspection du travail a poursuivi son action pour assurer l'effectivité du droit du travail. Cette action s'est notamment exercée dans le domaine de la lutte contre le travail dissimulé et en faveur de la santé et de la sécurité au travail, thématique qui reste le noyau dur de notre action.

- Lutte contre le travail dissimulé

Des actions significatives ont été conduites dans des secteurs préalablement ciblés ou en fonction de l'actualité.

En ce qui concerne la première catégorie, nous sommes intervenus sur des marchés estivaux, dans des restaurants, sur des chantiers du BTP et dans le secteur forestier. Dans tous les cas, nous avons travaillé avec nos partenaires privilégiés que sont les services de contrôle de l'URSSAF et de la MSA. Cette collaboration, non contrainte entre agents qui se connaissent bien, permet de mobiliser des moyens et des compétences qui rendent nos actions plus efficaces. Cette collaboration permet aussi de mobiliser les agents de contrôle qui, par la force des réalités, doivent réinvestir les mêmes secteurs d'activité. Cette collaboration a aussi débouché sur la transmission au Parquet de 11 procès-verbaux.

En ce qui concerne les contrôles déclenchés en fonction de l'actualité locale, ils ont particulièrement concerné le secteur du spectacle dont une discothèque. Outre notre collaboration habituelle avec l'URSSAF, nous avons été amenés dans ces circonstances à travailler avec la police, la gendarmerie, les douanes, les services des impôts, la DDCSPP. Des contrôles de cette nature et de cette envergure crédibilisent l'action des services de l'état en affichant leur détermination et leur capacité à travailler ensemble. Pour ce qui concerne l'inspection du travail, l'un de ces contrôles a débouché sur un procès verbal pour dissimulation de salariés.

L'inspection du travail a aussi travaillé en autonomie sur le thème du travail dissimulé en essayant de faire preuve d'opportunisme. Ainsi, une intervention un dimanche matin dans une enseigne commerciale nationale a conduit à une procédure pénale pour dissimulation de salariés dans le cadre d'un faux statut.

- Actions en faveur de la santé et la sécurité au travail

La section a beaucoup investi le secteur du BTP, secteur important dans le département, qui connaît une baisse de charge de travail. Mais ce secteur a toujours un fort niveau d'accidentologie. Nous avons là aussi travaillé soit de manière planifiée soit, de manière aléatoire et principalement en autonomie.

Des enquêtes ont systématiquement été effectuées suite aux accidents du travail ayant nécessité le déplacement des services de secours, dès lors que les services de police ou de gendarmerie nous ont fait remonter l'information. Globalement, en matière de santé/sécurité, ce sont 12 procès-verbaux qui ont été transmis au parquet et 22 arrêts de chantiers qui ont été notifiés.

Dans les petites entreprises, les agents doivent travailler à la mise en place de la démarche d'évaluation des risques. Celle-ci, trop souvent ignorée ou galvaudée révèle souvent, une réelle difficulté de gestion de l'entreprise dans toutes ses dimensions.

Un dossier important a trouvé son épilogue dans une entreprise industrielle du secteur du caoutchouc où les travailleurs étaient exposés massivement aux fumées de vulcanisation. Un système de captation et d'aspiration des fumées a été installé sur l'ensemble des presses (une quarantaine) qui se révèle efficace même s'il reste perfectible. Les interventions conjointes de la CARSAT avec ses propres outils (injonctions) et de l'inspection du travail avec les siens (mise en demeure) ont permis une amélioration importante des conditions de travail dans cette entreprise. Le service a aussi été présent sur les chantiers forestiers (abattage et débardage) qui sont des activités à hauts risques, dans le contexte de la mise en place de la « fiche de chantier » qui s'inscrit dans la démarche globale d'évaluation des risques. La mise en place de cet outil d'amélioration de la sécurité sur les chantiers forestiers sera longue et difficile.

Pour les entreprises les plus importantes, le service assure une présence dans les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et reste vigilant sur leur bon fonctionnement s'agissant d'un maillon décisif de l'action pour l'amélioration des conditions de travail.

❖ Le renseignement du public en matière de droit du travail

Nombre d'appels téléphoniques traités au niveau de l'Unité territoriale 23 de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en 2012 : 4567

Nombre d'usagers reçus en 2012 : 926

Les questions qui reviennent le plus régulièrement concernent :

- Les procédures de licenciement et en particulier en cas d'inaptitude,
- L'aide à domicile, et notamment les conflits parents/assistantes maternelles,
- Les questions sur les conventions collectives : préavis, rémunération, durée du travail, jours fériés, congés payés, complément maladie.

❖ L'enregistrement des accords collectifs de travail

En 2012, 81 accords ou avenants ont été déposés à l'UT 23. 30 concernent l'épargne salariale (20 accords et 10 avenants).

Types d'accords :

- Intéressement : 14
- Participation : 5
- Plan d'Epargne Entreprise/Plan d'Epargne Retraite Collective : 11.

Par ailleurs, 51 accords d'entreprises divers ont été transmis à l'UT 23 dont 4 avenants:

❖ L'homologation des ruptures conventionnelles des contrats de travail

Pour 2012, nos services ont traité 302 demandes d'homologation de ruptures conventionnelles dont 8 en ce qui concerne des salariés protégés. Ce chiffre est en augmentation sensible par rapport à l'an passé. Si l'on compare avec l'année 2009, on note que le recours à cette mesure a suivi une progression de 62,58 %.

Cette année 2012 a été marquée par un suivi très strict de la mesure pour limiter et éviter dès que possible les abus. Nous avons rencontré plusieurs entreprises qui avaient fréquemment recours à la mesure et qui ont par la suite modéré et même parfois arrêté l'utilisation de la mesure.

| | 2012 | Sous total 2012 | 2011 | Sous total 2011 | 2010 | Sous total 2010 | 2009 | Sous total 2009 |
|-------------------|------|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|
| Janvier | 18 | 18 | 24 | 24 | 18 | 18 | 17 | 17 |
| Février | 16 | 34 | 16 | 40 | 12 | 30 | 14 | 31 |
| Mars | 18 | 52 | 29 | 69 | 18 | 48 | 12 | 43 |
| Avril | 28 | 80 | 30 | 99 | 24 | 72 | 10 | 53 |
| Mai | 30 | 110 | 25 | 124 | 13 | 85 | 5 | 58 |
| Juin | 25 | 135 | 20 | 144 | 29 | 114 | 11 | 69 |
| Juillet | 31 | 166 | 21 | 165 | 24 | 138 | 18 | 87 |
| Août | 22 | 188 | 18 | 183 | 22 | 160 | 13 | 100 |
| Septembre | 20 | 208 | 22 | 205 | 15 | 175 | 15 | 115 |
| Octobre | 36 | 244 | 24 | 229 | 24 | 199 | 24 | 139 |
| Novembre | 29 | 273 | 24 | 253 | 17 | 216 | 22 | 161 |
| Décembre | 21 | 294 | 21 | 274 | 27 | 243 | 28 | 189 |
| salariés protégés | | 8 | 4 | | 6 | | 3 | |
| | | 302 | | 278 | 243 | | 189 | |

❖ Exonération pour les zones de revitalisation rurale

89 entreprises ont fait une demande d'exonérations concernant 104 salariés qui ont donné lieu à 95 avis favorables et 9 défavorables. Aucun recours n'a été formé.

❖ Le contrôle de la main d'œuvre étrangère

Autorisations de travail traitées en 2012

| | | Intro avec OSE* Salariés | Intro avec OSE hors salariés | Intro sans OSE | AES* Travail | Changement de statut | Renouvellement | Total |
|------|---------------|--------------------------|------------------------------|----------------|--------------|----------------------|----------------|-------|
| 2012 | Accords | 2 | 1 | 9 | 1 | 10 | 21 | 44 |
| | Refus | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| | Taux de refus | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 4,5% | 2,2% |

*OSE : opposition à la situation de l'emploi

*AES : autorisation exceptionnelle de travail

Top 5 des nationalités les plus concernées par des autorisations de travail accordées

| | 2012 | Activités |
|----------------|------|---------------------|
| Roumanie | 15 | Secteur hospitalier |
| Zimbabwe | 8 | Spectacles |
| Maroc | 5 | Bûcheronnage |
| Afrique du Sud | 3 | Rugby |
| Madagascar | 3 | Secteur hospitalier |

Déclarations prestations de services

L'UT 23 a enregistré 68 déclarations de prestations de services concernant 353 salariés pour 3428 jours d'utilisation.

| Secteur d'activités | 2012 | | 2011 | |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | Nombre de dossiers | Nombre de salariés | Nombre de dossiers | Nombre de salariés |
| BTP | 48 | 146 | 11 | 40 |
| Agriculture | 8 | 39 | 0 | 0 |
| ETT | 9 | 21 | 1 | 5 |
| Industries | 2 | 27 | 16 | 180 |
| Spectacles | 1 | 20 | 0 | 0 |

On note une forte évolution de déclarations d'interventions d'entreprises étrangères dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture et des entreprises de travail temporaire.

b) La déclinaison territoriale des politiques de l'emploi

❖ La situation du marché du travail

A la fin décembre 2012, le département compte 8 016 demandeurs d'emplois. Il était 7 371 à la fin décembre 2011, soit une augmentation de plus de 8,6 %.

L'étude de cette évolution sur un an des demandes d'emplois en fin de mois – catégories A, B et C – (données VCS) fait apparaître que :

- 52 % sont des femmes,
- 44,9 % représentent des demandeurs d'emploi de plus d'un an,
- 27 % sont des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans,
- 17,3 % sont des jeunes de moins de 25 ans.

❖ Le soutien aux structures de développement de l'emploi et de la formation

- **Les maisons de l'emploi et de la formation (MEF)**

L'UT 23 a suivi de près les deux maisons de l'emploi et de la formation qu'elle a financées à hauteur de 105 000 €. Les services de l'UT se sont appuyés sur la MEF de La Souterraine pour développer une politique de gestion prévisionnelle des compétences territoriales (10 000 €).

- **Le dispositif local d'accompagnement (DLA)**

En tant que financeur (62 000 €), l'UT 23 a piloté le dispositif local d'accompagnement, en partenariat avec la Caisse des dépôts, le Conseil Régional et à la marge, le Conseil Général. En 2012, l'action du DLA a concerné 50 associations au travers de 26 diagnostics, 14 ingénieries individuelles et 6 collectives.

❖ Les aides à la mobilité

- **La réalisation du guide de la mobilité**

L'UT a commandé (10 000 €) à la maison de l'emploi et de la formation d'Aubusson (MEFAA) la création d'un outil relatif à la mobilité afin de répondre aux difficultés de mobilité des publics en recherche d'emploi. La MEFAA a conçu un outil à destination de tous les professionnels de l'insertion et de l'emploi qui permet d'identifier le meilleur moyen de transport possible pour un usager sans véhicule. L'outil a été présenté en Service public de l'emploi départemental (SPED) et Service public de l'emploi régional (SPER) et son succès a incité le Conseil Général 23 à le reprendre à son compte afin de développer l'action mobilité sur la thématique des freins culturels à la mobilité. La poursuite de cette action par la collectivité renforce le bien fondé de l'initiative prise par l'Unité territoriale.

- **Le fonds d'insertion professionnelle aux jeunes (FIPJ)**

L'UT finance (56 918 €) le centre de formation à la gestion du risque routier (CFG2R), une action permis de conduire couplée à un travail de construction du projet professionnel du jeune. Les jeunes suivent les cours de code et de conduite de manière intensive (35H00 par semaine) pendant six mois et travaillent concomitamment leur projet professionnel. Le CFG2R, membre d'un club d'entrepreneurs, utilise son réseau pour faire effectuer des visites d'entreprises aux jeunes. Cette action a bénéficié à 16 jeunes.

❖ La mise en œuvre des contrats aidés

- **Le contrat unique d'insertion**

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Le CUI prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CEI) dans le secteur marchand.

Le département a réalisé 961 CAE. Il a dépassé l'objectif de 948 qui lui avait été assigné. Pour ce qui concerne les CUI-CIE, 43 ont été réalisés pour un objectif de 44.

Dès le début du 1er trimestre, des remontées d'informations à échéances plus resserrées ont été mises en place afin de pouvoir réagir le plus rapidement aux demandes des prescripteurs. Ce système a permis d'avoir un taux de réalisation optimum.

- **Les emplois d'avenir**

La loi portant création de l'emploi d'avenir a été adoptée par le Parlement le 9 octobre 2012 pour une mise en œuvre dès le 1^{er} novembre 2012. L'objectif de cette mesure est de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes reconnues travailleur handicapés) dans des activités d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un potentiel de création d'emplois.

La région Limousin s'est vue attribuer 1273 emplois d'avenir dont 173 pour le département.

Lancement du dispositif : la signature du premier emploi d'avenir le 26 novembre 2012, s'est déroulée à la Préfecture la Creuse. A cette occasion, il a également été signé des conventions entre l'Etat et :

- l'Association des Maires et Adjoints de la Creuse (AMAC),
- le Conseil Général de la Creuse.

Ce même jour, le Préfet a tenu une conférence de presse tenue en présence des susnommés pour lancer le dispositif sur le département.

Le 29 novembre 2012, à l'occasion du déplacement de M. Benoît Hamon, Ministre de l'économie sociale et de la consommation, une convention d'engagement entre l'Etat et le groupe MGEN, en vue du recrutement de 130 jeunes en emplois d'avenir au niveau du territoire national a été signé, en présence également de la presse. Le Ministre a pu également parrainer la signature de 3 emplois d'avenir afférents aux employeurs suivants :

- MGEN Sainte Feyre,
- Mairie de Guéret,
- Association « le Moucheur creusois ».

Le 30 novembre 2012, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse a présidé une réunion d'information en direction des associations du département. Grâce à la mobilisation des services de l'Etat, mais également des prescripteurs et des partenaires, le département connaît un taux de prescription très satisfaisant.

❖ **Les services à la personne**

Nombre de dossiers traités : 12

- Déclarés et non agréés : 5 (dont 1 auto entrepreneur) + 2 renouvellements
- Déclarés et agréés : 1 + 3 renouvellements
- 1 arrêté modificatif

❖ **L'insertion par l'activité économique (IAE)**

| | 2011 | 2012 |
|---|-------------|---|
| Chantiers d'insertion : nombre de contrats aidés conventionnés | 119 | 117 1ers trimestres 122 à partir d'avril |
| Entreprise d'insertion : nombre de postes conventionnés | 27 | 33,5 |

En 2012, l'UT a financé les différentes structures de l'IAE, à savoir :

- Chantiers d'insertion (aide à l'accompagnement socio- professionnel) : 135 000 €
- Entreprises d'insertion (4 structures) : 313 019 € dont 142 794,75 € au titre du FSE
- Fonds Départemental d'Insertion (FDI): 97 017,75 €.

Globalement, les structures de l'insertion par l'activité économique respectent leurs objectifs, même si les sorties en emploi durable ont été peu nombreuses en 2012.

Le contexte économique fragilisant certaines structures, l'Etat a décidé de mandater le cabinet E2S conseil et formation, par le biais du DLA, afin de leur permettre de clarifier et d'anticiper leur situation économique et financière et d'orienter leur choix stratégique au moyen de l'outil Inser Diag.

Les freins à l'emploi restent la mobilité, les addictions et le faible niveau des salariés en insertion (illettrisme) qui ne leur permet pas l'accès à la formation qualifiante.

Le suivi des structures de l'insertion par l'activité économique se fait à plusieurs niveaux :

- à travers les commissions de suivi (3 fois par an),
- à l'occasion des comités techniques d'animation (CTA) pilotés par Pôle Emploi qui permettent de traiter à la fois de dossiers individuels et de problèmes transversaux comme la mobilisation à la formation,
- lors des dialogues de gestion en fin d'année, organisés avec Pôle Emploi et le Conseil Général.

❖ **Les travailleurs handicapés**

L'UT 23 a contribué à l'organisation et à la tenue de la journée de la conférence « emploi public et handicap en Creuse » du 15 novembre 2012. A cette occasion, une première présentation publique du dispositif emploi d'avenir a été réalisée en Creuse.

Le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) avec l'UT 23 organise des réunions entre les organismes de formation, la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH) et les structures de l'IAE. De plus, 9 réunions « cellule maintien pour l'emploi » ont été effectuées où 118 dossiers ont été examinés.

3 formations d'immersion en actions courtes ont eu lieu en 2012. 27 personnes ont été concernées. 12 commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées se sont tenues en 2012.

c) Les mesures d'accompagnement des restructurations industrielles

❖ **La détection des entreprises en difficultés**

Il existe une liaison forte, en interne, entre le service mission mutations économique, l'inspection du travail et les services de l'Unité régionale de la DIRECCTE ainsi que ceux du commissaire redressement productif. Par ailleurs il existe un travail commun avec les services de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) sur la problématique de la détection et de la prévention des entreprises en difficultés. Un tableau de suivi des entreprises en difficultés a été mis en place en 2012.

❖ **Le chômage partiel**

Pour l'année 2012, il y a eu 34 245,59 heures réellement chômées pour 25 entreprises concernées contre 10 197,95 heures chômées en 2011. Ce qui représente une hausse très importante d'une année sur l'autre. Les secteurs d'activités qui ont utilisé le plus cette mesure sont : la métallurgie, la transformation du caoutchouc, la construction, les transports, la tapisserie. L'utilisation de cette mesure permet d'accompagner les entreprises qui traversent des difficultés ponctuelles. Le chômage partiel permet souvent d'éviter des licenciements pour motif économique.

- **Modifications de la procédure du chômage partiel**

Alors même que le dispositif du chômage partiel était entré dans une nouvelle phase depuis mars 2012 (nos services ne délivraient plus de décisions d'autorisations préalables), le Ministère du travail a décidé de rétablir l'autorisation administrative préalable de mise au chômage partiel à compter du 22 novembre 2012. L'employeur doit donc de nouveau déposer une demande de prise en charge de l'allocation spécifique préalablement à la mise au chômage partiel de ses salariés. Le délai de réponse laissé à l'administration est de 15 jours et son silence à l'issue de ce délai vaut acceptation.

A compter du mois d'octobre, une entreprise a mis en place une convention d'activité partielle de longue durée (APLD) pour 3 mois. L'APLD offre aux salariés une meilleure indemnisation (75% de la rémunération brute hors formation et 100% du net en formation) pendant une plus longue durée et à l'employeur une meilleure prise en charge (2,9 € par heure chômée).

En contrepartie, l'employeur s'engage à maintenir dans l'emploi les salariés subissant une réduction d'activité pendant une période égale au double de la durée de la convention, courant à compter de sa signature. L'employeur doit aussi proposer à chaque salarié concerné un entretien individuel, en vue notamment d'examiner les actions de formation qui pourraient être engagées pendant la période d'activité partielle.

❖ Le licenciement économique

Pour l'année 2012, 178 licenciements économiques ont été notifiés contre 183 l'an dernier. Les chiffres sont donc en légère baisse.

Nombre de licenciements économiques notifiés

| | 2012 | | 2011 | | 2010 | |
|------------------|------------|-------|------------|-------|------------|-------|
| | Total mois | Cumul | Total mois | Cumul | Total mois | Cumul |
| Janvier | 19 | 19 | 17 | 17 | 12 | 12 |
| Février | 14 | 33 | 13 | 30 | 21 | 33 |
| Mars | 8 | 41 | 19 | 49 | 30 | 63 |
| Avril | 21 | 62 | 14 | 63 | 21 | 84 |
| Mai | 10 | 72 | 20 | 83 | 11 | 95 |
| Juin | 21 | 93 | 45 | 128 | 15 | 110 |
| Juillet | 22 | 115 | 4 | 132 | 13 | 123 |
| Août | 22 | 137 | 4 | 136 | 9 | 132 |
| Septembre | 7 | 144 | 18 | 154 | 5 | 137 |
| Octobre | 7 | 151 | 7 | 161 | 23 | 160 |
| Novembre | 6 | 157 | 13 | 174 | 9 | 169 |
| Décembre | 21 | 178 | 9 | 183 | 9 | 178 |

Tout comme pour le chômage partiel, les secteurs d'activités concernés sont disparates : photovoltaïque, hôtel café restaurant (HCR), BTP, agriculture... Les petits commerces restent toutefois un secteur préoccupant pour nos services, notamment le secteur de la boulangerie.

Le mois d'avril correspond à une forte hausse du nombre de licenciements économiques ce qui s'explique en partie par la liquidation judiciaire de l'entreprise adaptée BMC à Aubusson où 14 licenciements ont eu lieu.

❖ La formation

L'UT 23 participe aux travaux en cours concernant le FNE Bois et le FNE Transport au niveau régional. Aucun dossier individuel nouveau de FNE n'a été présenté en 2012.

❖ La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

Une convention GPEC a été conclue avec la FDSEA 23. Cette convention a pour objet de confier à la FDSEA la mission de sensibiliser à l'engagement d'actions de GPEC dans les entreprises relevant de la branche professionnelle de l'agriculture. La durée de la convention est fixée à 12 mois à compter de sa date de signature. Elle expire le 30 septembre 2013. Le champ d'application du projet collectif est caractérisé comme suit : accompagner les chefs d'exploitation dans leur démarche de gestion des ressources humaines face au vieillissement de la main d'œuvre, d'organiser entre les entreprises de ce territoire et les partenaires locaux des actions sur les volets suivants :

- Evaluation des besoins en termes d'emploi et analyse des difficultés de recrutement,
- Fidélisation de la main d'œuvre salariée,
- Développer les compétences et maintenir dans l'emploi les salariés en activité.

En parallèle, la détection des agriculteurs en souffrance ou en rupture totale avec leur métier permettra de mettre en place des actions de sensibilisation à la reconversion professionnelle.

4 - Economie agricole

L'année 2012 a vu la poursuite du développement des télé-déclarations des demandes d'aides financières de la politique agricole commune. Par ailleurs une série de gels successifs au printemps a nécessité la mise en place d'une procédure de calamités agricoles pour les productions les plus touchées.

a) La Politique Agricole Commune

Le développement des télé-procédures de déclaration des demandes d'aide s'est poursuivi en 2012 pour atteindre 83,5 % pour les vaches allaitantes, 72 % pour les ovins et caprins et 59,3 % pour les aides dites «surface». Pour la campagne 2012, ce sont 112 702 999 € d'aides qui ont été versées à l'agriculture creusoises dont plus de 90 % l'ont été avant la fin de l'année 2011, le solde étant versé au premier semestre 2013 :

| | Nombre de bénéficiaires | Montants |
|--|--------------------------------|----------------------|
| Aides découplées (DPU) | 3 791 | 58 241 081 € |
| Aides couplées de l'article 68 | 479 | 1 107 722 € |
| ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) | 2 696 | 15 156 822 € |
| PHAE2 (Prime herbagère agro-environnementale) | 1 697 | 9 118 826 € |
| PMTVA (Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) | 2 687 | 27 783 144 € |
| Prime aux ovins | 384 | 1 220 000 € |
| Prime aux caprins | 51 | 75 404 € |
| TOTAL ⁽¹⁾ | | 112 702 999 € |

(1) ce montant ne tient pas compte des ajustements de solde qui seront versés en mai-juin 2013.

Le service assure en outre le traitement de l'ensemble des dossiers de transferts de droits, tant droits à paiement unique (DPU) que droits à primes animales (PMTVA) et la gestion des réserves départementales correspondantes.

b) La coordination du contrôle des aides

Le service économie agricole conduit, par sa cellule de coordination des contrôles, un travail de suivi des mises en contrôles et la gestion des suites à donner aux contrôles réalisés par les différents corps de contrôle (ASP, DRAAF, DDCSPP ou DDT). Au titre de la campagne 2012, 790 contrôles ont été diligentés sur 675 exploitations différentes.

c) La gestion de la production laitière

Depuis 2011, les quotas laitiers sont gérés dans le cadre des bassins laitiers, nouvelles entités interrégionales de gestion des références laitières placées sous l'autorité du Préfet de la Région coordinatrice. Le département de la Creuse est ainsi rattaché au bassin Auvergne/Limousin sous l'autorité du Préfet de la Région Auvergne.

Pour la campagne laitière 2012/2013, le département de la Creuse a été attributaire de 435 381 litres de références supplémentaires pour 25 producteurs en livraison et de 35 000 litres pour 2 producteurs en vente directe.

Dans le même temps, 13 producteurs ont fait une demande d'aide à la cessation d'activité laitière (ACAL) pour un volume libéré de 2 179 230 litres. Ces chiffres sont significatifs de la difficulté de la filière laitière à se maintenir dans le département.

d) L'installation des agriculteurs

On note en 2012 une baisse très sensible des installations aidées (40 sur l'année) et une nette augmentation des installations non aidées (18 au total) sur le département. Au total, les installations ont mobilisé 783 925 € en dotation jeunes agriculteurs et 745 030 € en bonification de prêts (crédits État). Les installations se font en grande majorité dans le cadre familial, sous forme sociétaire et en système «bovin viande ». Une seule installation s'est réalisée en élevage ovins, 3 en diversification (verger / maraîchage) et une en atelier de céréales.

e) La modernisation des exploitations

Le nombre d'opérations financées par les dispositifs plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), plan de performance énergétique (PPE) et plan végétal pour l'environnement (PVE) a nettement augmenté en 2012 (86 pour 56 en 2011). Ces dispositifs ont permis de mobiliser 2 184 242 € d'aides publiques (Etat, FEADERet Région) pour 8 649 776 € d'investissements.

f) Le soutien aux agriculteurs en difficultés et aux exploitations fragiles

La situation du département de la Creuse reste globalement difficile avec un des plus bas revenu de France, lié à sa spécialisation dans l'élevage bovin allaitant. 12 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'une entrée dans le dispositif de suivi des agriculteurs en situation fragile. Par ailleurs, 6 dossiers ont pu être engagés en 2012 au titre de l'aide à la réinsertion professionnelle pour un montant d'aide d'Etat de 20 150 € et 2dossiers ont été retenus au titre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté (agridiff) pour un montant de 22 018 € (prise en charge d'intérêts bancaires, audit et suivi des exploitations sur trois ans).

g) Les structures agricoles

Le nombre de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) en Creuse s'établit à 738 au terme de l'année 2012. Les constitutions sont toujours en augmentation (51 demandes d'agrément nouvelles dans l'année) en partie grâce à la possibilité ouverte en fin 2010 de constituer des GAEC entre époux. 358 dossiers d'autorisation d'exploiter ont été traités en 2012.

h) L'agriculture durable

L'année 2012 a été marquée par une nette augmentation des engagements dans des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) avec l'ouverture d'un nouveau site (bassin de la Gartempe) après ceux des bassins versants des Martinats et de Sédelle-Brézentine en 2011. 118 nouvelles demandes ont été instruites pour un montant total d'aides de 1 148 119 € sur deux ou cinq ans suivant les dispositifs concernés. L'agriculture biologique continue à progresser dans le département. Avec 14 nouvelles exploitations et 1200 hectares passés en bio en 2012, le département compte maintenant 152 exploitations agricoles et 10 402 hectares en agriculture biologique.

i) Les crises agricoles

Le gel intense du mois de février et la série de gels successifs du printemps (notamment celui de la nuit du 16 au 17 avril 2012) a nécessité la mise en place d'aides d'urgence au titre des calamités agricoles. Les productions touchées (safran, myrtilles, pommes et poires, pépinières forestières) ont pu être indemnisées. Au total ce sont 15 exploitations qui ont pu bénéficier d'indemnités à hauteur de 365 678,46 €. Par ailleurs, le taux exceptionnel de 50 % d'indemnisation pour les producteurs de pommes ayant supporté plus de 80 % de perte a été validé en fin d'année 2012 et a permis un complément d'indemnisation en début 2013.

5 - Santé : les contrats locaux de santé

Créé par la loi "Hôpital, Patient, Santé, Territoires" du 21 juillet 2009, le Contrat local de santé (CLS) constitue un outil de mobilisation et de consolidation des partenariats au niveau d'un territoire, d'une ville, d'un ou plusieurs quartiers autour d'un projet commun au service de la santé publique.

La dimension transversale et intersectorielle du CLS doit lui permettre d'appréhender et d'articuler, sur un territoire donné, l'ensemble des champs de la santé :

- prévention – promotion de la santé,
- soins ambulatoires et hospitaliers,
- médico-social,
- respect du droit des usagers,

voire au-delà, d'impliquer les acteurs agissant hors de ces champs : environnement, logement, urbanisme, travail, éducation, sport, culture.

Le CLS participe d'une meilleure coordination des acteurs de santé sur un territoire donné, d'une cohérence entre les démarches locales en matière de santé et les objectifs de santé définis par le projet régional de santé du Limousin pour une réponse cohérente et adaptée et aux besoins de la population.

Piloté par l'ARS, 4 projets de contrats locaux de santé ont été mis en place en Limousin

Les contrats locaux de santé en Creuse

2 contrats locaux de santé ont été signés le 23 janvier 2012 avec le Préfet de la Creuse, les collectivités territoriales, les institutions, les organismes sociaux et d'assurance maladie, les organismes de prévention et promotion de la santé, les associations, les établissements sanitaires et médico-sociaux des territoires :

- un sur le territoire Aubusson/Felletin,
- un sur le territoire Bourgueuf/Royère.

❖ Les principales actions menées en 2012 par le CLS Aubusson/Felletin

- coordination des ateliers de prévention en direction des personnes âgées portées par les caisses d'Assurance Maladie,
- actions sur la nutrition en direction des enfants et des parents : « l'alimentation du berceau à l'adolescence », formation des cantinières,
- enquête sur l'offre de soins de premier recours, recensement des besoins des professionnels de santé et perspectives pour un travail plus collaboratif,
- coordination des acteurs intervenant auprès des jeunes dans les champs éducatif, social et sanitaire (prévention et prise en charge des addictions, guide de la mobilité ...),
- développement des visites de convivialité auprès des personnes isolées,
- aide à la prise de rendez-vous et accompagnement physique des usagers pour la réalisation de mammographie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein.

❖ Les principales actions menées en 2012 par le CLS Bourgueuf/Royère de Vassivière

- création d'un pôle de ressources sur l'entraide intergénérationnelle,
- mise en œuvre d'ateliers de prévention sur la thématique nutrition dans les EHPAD en direction des résidents et des habitants du territoire,
- sensibilisation au repérage des addictions des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et éducatifs,
- participation à la création du pôle de santé,
- coordination des acteurs intervenant auprès des jeunes (aide à la parentalité, actions de préventions sur les thématiques nutrition-addictions-sexualité, accompagner les jeunes sorties du système scolaire en rupture de motivation vers une remobilisation ...),
- aide à la prise de rendez-vous et accompagnement physique des usagers pour la réalisation de mammographie dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein.

6 - Cohésion sociale

a) La veille sociale auprès des populations les plus vulnérables

❖ La refondation des politiques d'hébergement et d'accès au logement

La mise en œuvre de la refondation des politiques d'hébergement et d'accès au logement s'inscrit dans un partenariat avec l'ensemble des opérateurs concernés et auquel sont associés les services du Conseil Général dans le cadre d'une commission qui se réunit mensuellement sous le pilotage et l'animation de la Direction départementale de cohésion sociale et de la . Cette instance offre un cadre pour une mise en œuvre concertée des dispositifs concernés, un espace de réflexion, d'échanges d'expériences et sur les pratiques et facilite l'élaboration d'outils partagés.

Les politiques d'accès au logement comportent un volet prévention notamment par les commissions départementales de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). L'année 2012 a permis une consolidation du fonctionnement de cette instance avec une accentuation des saisines par les organismes payeurs afin de rechercher la mise en place d'un traitement amiable des impayés de loyer. Pour les 18 situations faisant l'objet d'une procédure d'expulsion locative, les préconisations et la concertation établie avec les bailleurs visent à permettre un maintien dans les lieux ou à rechercher une solution de relogement en meilleure adéquation avec la situation des ménages concernés.

Les dispositifs d'accès au logement ont été complétés par la formalisation des modalités de mobilisation du contingent préfectoral par la signature de conventions avec chacun des bailleurs sociaux disposant d'un parc de logements dans le département.

❖ Le contrôle des services exerçant des mesures de protection judiciaire des majeurs

Au cours de l'année 2012, un programme d'inspection des 4 services exerçant des mesures de protection judiciaire des majeurs, a été déployé. Il a permis de vérifier que l'exercice des mesures se faisait conformément aux attendus réglementaires. Aucune anomalie majeure n'a été détectée dans le cadre de ces 4 inspections. Des observations ont cependant pu être émises auprès des différents opérateurs en matière de suivi administratif des dossiers individuels. À l'issue de la période d'examen contradictoire des conclusions, les différentes associations ont fait part de leur accord global avec les constatations qui avaient été faites par l'administration et ont souligné la qualité du travail qui avait été mené.

b) La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

La préoccupation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des politiques et des actions des pouvoirs publics constitue un enjeu majeur poursuivi par la DDCSPP de la Creuse. Ses actions sont centrées sur l'égalité professionnelle et l'égalité en droit et en dignité. Elles reposent sur le recueil de données, la sensibilisation des acteurs, la constitution de réseaux de partenaires et des actions concrètes de promotion de l'égalité dans l'ensemble des politiques. En témoigne la participation de la déléguée à 2 émissions radiophoniques mensuelles.

Au travers de l'action de la déléguée départementale, la DDCSPP intervient en faveur de l'égalité professionnelle. Des incitations financières sont mises en place pour favoriser la promotion des femmes dans l'emploi, l'évolution de carrière au sein des entreprises, la création d'entreprise, la diversification de l'orientation scolaire. Certains segments du marché du travail étant moins porteurs de progression du fait de la qualification de l'emploi et de sa nature, l'Etat encourage les jeunes filles à s'investir dans des filières dans lesquelles elles sont peu présentes (prix de la vocation scientifique et technique ; prix Pro'fil ; « label égalité »). L'Etat assure la promotion de l'entrepreneuriat féminin en facilitant l'accès à un crédit bancaire par le biais du fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF). Il se porte caution à hauteur de 70 % de l'emprunt et les accompagne dans leur projet de création. 8 femmes ont bénéficié de cette mesure pour un montant global de 105 000 € créant ainsi 8 emplois. L'insertion professionnelle des femmes les plus éloignées de l'emploi et de la formation est recherchée et se concrétise par un soutien financier aux dispositifs d'accompagnement dans les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE). Enfin, un programme de formations à l'égalité hommes/femmes est inscrit au catalogue de Prisme Limousin et de l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT).

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, la déléguée assure la coordination et le pilotage du 3^{ème} plan triennal 2011-2013, en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs. La réalisation du plan s'est traduite par des actions concrètes :

- un programme de formation élargi pour les acteurs de terrain afin de les sensibiliser et de renforcer leurs pratiques de repérage des violences et d'accompagnement des victimes,
- un comité de suivi mensuel de prévention des situations à risque afin de détecter le plus en amont possible les situations précoces et renforcer les dispositifs existants,
- un programme de sensibilisation au respect mutuel entre filles et garçons et de lutte contre les stéréotypes sexistes auprès des élèves (14 interventions en 2012 soit 163 jeunes sensibilisés) et auprès des professeurs des écoles (23 professeurs ont participé à la formation),
- une journée de formation sur « la compréhension des risques prostitutionnels pour en prévenir les risques » avec l'Amicale du Nid réunissant 26 professionnels de structures institutionnelles et associatives,
- l'organisation d'une conférence le 26 novembre réunissant 200 professionnels sur « l'impact des violences conjugales sur les enfants exposés » avec l'intervention du Docteur Karen SADLIER, Directrice de l'unité enfant de l'institut de victimologie à Paris.

c) L'accompagnement des acteurs citoyens développant les politiques menées en faveur de la jeunesse et des sports

❖ Le soutien aux associations sportives

Les associations sportives creusoises bénéficient d'un accompagnement financier conséquent par l'intermédiaire du Centre national pour le développement du sport (CNDS). Véritable levier d'une démarche en direction des projets de développement des comités départementaux et des associations sportives locales visant à attirer de nouveaux publics et à lutter contre les inégalités territoriales (137 dossiers en diminution par rapport à 2011), il permet de soutenir 11 conventions pluriannuelles d'objectifs conclues de manière partenariale avec le Conseil Général. En 2012, les crédits du CNDS ont continué à augmenter (292 728 €) avec notamment des crédits spécifiques pour l'opération « 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants », portée par le Comité départemental olympique et sportif, qui visait à favoriser le renouvellement des générations et à encourager l'engagement des jeunes au sein des associations sportives. A ces crédits mobilisés pour soutenir les projets de développement des associations sportives, s'ajoutent :

- l'enveloppe régionalisée du CNDS visant la rénovation ou l'aménagement d'équipements sportifs de proximité qui a permis le financement de projets pour 65 000 €,
- la participation du CNDS – part nationale – à la création d'équipements sportifs structurants avec l'octroi d'une aide de 600 000 € pour la piscine intercommunale du Pays Sostranien et d'une seconde, d'un montant de 230 000 € pour la création d'un terrain de football synthétique sur la ville de Guéret,
- le soutien financier au titre du développement de l'accessibilité des collégiens aux pratiques sportives dans le cadre de « l'accompagnement éducatif » s'est poursuivi (39 modules périscolaires sur 16 collèges).

Le soutien au développement du sport se traduit également par l'exercice de missions régaliennes visant à vérifier les conditions d'exercice professionnel des éducateurs sportifs et les conditions de fonctionnement des établissements d'activités physiques et sportives. Les visites d'établissements d'activités physiques et sportives (53 en 2012) ont été ciblées sur les activités pouvant présenter des risques pour la sécurité des pratiquants : sports motorisés, centres équestres, baignades,... Plus de 100 demandes d'autorisations d'épreuves sportives ont également été instruites.

❖ Le développement des politiques éducatives

L'accompagnement des projets éducatifs des associations est conforté par une démarche de projets de territoires adaptée au milieu rural et à chaque territoire. La participation financière de l'Etat s'inscrit dans une logique de soutien significatif assorti d'une dégressivité mesurée de façon à ce que les actions puissent être maintenues sur les territoires les plus fragiles. Ces politiques partenariales bénéficient également d'un soutien du Conseil Général de la Creuse sous forme de dotations aux déplacements.

Le suivi des projets fait l'objet de partenariats adaptés au milieu rural permettant de coordonner les moyens disponibles et de simplifier les procédures : protocole d'accord pour le développement des activités physiques et sportives ; charte de qualité des accueils de loisirs (Etat, Conseil général, CAF, MSA).

Un effort a été porté sur la mise en œuvre du suivi des accueils collectifs de mineurs (ACM). En la matière, le service assure une mission d'accompagnement et de contrôle des séjours, de leurs conditions d'accueil et d'encadrement ainsi que des contenus éducatifs (60 visites ou inspections).

d) Le soutien à la structuration et au développement de la vie associative

En 2012, en étroite collaboration avec la Sous-Préfecture d'Aubusson qui assure le traitement administratif de la déclaration ou de la modification statutaire, quel que soit l'arrondissement concerné, le « bureau des associations » constitué au sein de la DDCSPP a continué de proposer directement aux bénévoles une orientation, des conseils ou une information précise et actualisée sur les actions qui leur sont destinés.

Ce dispositif est complété par l'information des jeunes développée par l'intermédiaire du bureau et des points d'information jeunesse. Outil mis en place en faveur des jeunes et au bénéfice majeur du secteur associatif, le service civique est désormais pleinement opérationnel et permet d'encourager et promouvoir l'engagement des jeunes sur des missions d'intérêt général. La DDCSPP est chargée de l'instruction des dossiers, du suivi et de l'accompagnement des structures, les organismes d'accueil étant agréés par le Préfet de région.

Loin de se vouloir exhaustif, ce bilan d'activité a vocation à mettre en valeur les principales actions menées par la DDCSPP et répondant à des enjeux territoriaux forts, à savoir :

- le maintien d'un bon niveau sanitaire des cheptels afin de favoriser les transactions tant pour le marché intérieur que vers l'étranger,
- la protection des consommateurs dans un contexte économique plus tendu,
- l'accompagnement des populations les plus vulnérables, notamment en matière de logement et d'hébergement,
- le soutien au dynamisme associatif et l'accompagnement de ces dirigeants avec une attention particulière portée au champ du sport et de l'éducation populaire.

Au titre de l'année 2012 la DDCSPP a pu disposer d'un budget de 2 405 912 € se répartissant entre une somme de 263 399 € destinés au fonctionnement de la structure et une somme de 2 142 513 € destinés aux interventions pour l'ensemble du champ de compétence de la DDCSPP.

Loin de se vouloir exhaustif, ce bilan d'activité a vocation à mettre en valeur les principales actions menées par la DDCSPP et répondant à des enjeux territoriaux forts, à savoir :

- le maintien d'un bon niveau sanitaire des cheptels afin de favoriser les transactions tant pour le marché intérieur que vers l'étranger,
- la protection des consommateurs dans un contexte économique plus tendu,
- l'accompagnement des populations les plus vulnérables, notamment en matière de logement et d'hébergement,
- le soutien au dynamisme associatif et l'accompagnement de ces dirigeants avec une attention particulière portée au champ du sport et de l'éducation populaire.

Au titre de l'année 2012 la DDCSPP a pu disposer d'un budget de 2 405 912 € se répartissant entre une somme de 263 399 € destinés au fonctionnement de la structure et une somme de 2 142 513 € destinés aux interventions pour l'ensemble du champ de compétence de la DDCSPP.

7 - Territoire, environnement, habitat, aménagement et développement durables

a) La connaissance et l'appui aux territoires

❖ Assistance aux collectivités locales

Cette assistance s'est concrétisée par 2 actions fortes et essentielles :

- la réalisation de pré-diagnostic accessibilité permettant la réalisation de plans de mise en accessibilité et de diagnostics des établissements recevant du public, et par là aux collectivités de se conformer aux obligations découlant de la loi de 2005 relative à l'accessibilité,
- l'assistance à la gestion du patrimoine immobilier, essentiellement auprès des collectivités du sud creusois.

Cette assistance est menée dans le cadre de la mise en oeuvre des politiques régaliennes du service urbanisme et habitat.

❖ ATESAT

Dans le cadre de l'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), la Direction départementale des territoires (DDT) a poursuivi son action auprès des 249 collectivités du département signataires de conventions, principalement dans le domaine de la voirie.

La fin de l'année 2012 a permis d'engager les réflexions nécessaires pour l'évolution de ces missions : plusieurs voies sont déjà évoquées, comme la mise en place d'une valise d'aide à la gestion de la voirie communale ou la dématérialisation des classements de voirie.

Des agents de la DDT sont intervenus comme formateurs régionaux au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de Limoges en septembre 2012 sur le thème de la gestion du domaine public.

❖ Numérisation des documents d'urbanisme

Ce travail a permis la numérisation de 7 plans locaux d'urbanisme et cartes communales via un prestataire externe. La DDT a participé à la préparation d'un nouveau lot à numériser en 2013. A terme, ces informations permettront une instruction facilitée avec Géo ADS et l'inscription des données à Géo Limousin.

❖ Transport de bois ronds

Tout au long de l'année 2012, la DDT a oeuvré pour mettre à jour les bases de données nécessaires à l'utilisation du logiciel Transbois pour l'exploitation de la filière de transport de bois rond.

La gouvernance auprès des collectivités a été assurée via des comités de pilotage au Conseil Général de la Creuse, des réunions publiques (à Bourganeuf le 13 décembre 2012) et des réunions d'information à l'attention des professionnels du bois et des communes forestières.

La DDT a également participé au pilotage régional de la démarche Transbois avec les DDT Haute-Vienne et Corrèze ainsi que la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt du Limousin (DRAAF).

❖ Écoquartiers et agenda 21

La DDT a assisté la commune de La Souterraine pour concrétiser son dossier de candidature agenda 21 auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Des premiers contacts ont également été esquissés, courant de l'été 2012 avec le Conseil Général de la Creuse, lors de l'élaboration de son agenda 21.

La DDT a également pris l'attache du centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Pays creusois pour expliquer les fondements du développement durable aux territorialités.

Pour les écoquartiers, le département de la Creuse reste pilote au niveau régional tant en quantité qu'en qualité. 2 opérations sont en cours de développement en Creuse :

- l'écoquartier dit du «Four à pain» de la commune de Faux-la-Montagne qui a servi de test pour élaborer le label national,
- l'écoquartier de Saint-Sulpice le Guérétois, associé à une démarche dite «approche environnementale de l'urbanisme» telle que promue par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

❖ **Gestion du Service public/Eau**

La DDT continue d'intervenir dans sa mission dite de gestion de service public dans le cadre des contrats qui la lient encore avec des collectivités. Ces arrivent à échéance et les services de la DDT facilitent le recrutement de prestataires externes pour assurer le maintien de ces missions.

Concernant les diagnostics de réseaux d'eau potable, 2 secteurs ont été particulièrement visés en 2012 via la constitution de groupements de commande pour l'étude de leur fonctionnement :

- les communes de Saint Christophe, Savennes et La Chapelle-Taillefert,
- le secteur de Dun-le-Palestel (19 communes).

❖ **Déplacements et mobilités**

Les services de la DDT ont participé et contribué à la réalisation du plan général de déplacements de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ce qui devrait permettre la création d'un système de transports en commun à l'échelle de la commune de Guéret et au delà.

En outre, le service a été mobilisé sur le « plan climat énergie territoire » du parc naturel régional de Millevaches en Limousin en promouvant la mise en oeuvre d'une étude sur les déplacements sur le secteur.

❖ **Participation en conseil et soutien à la réalisation de projets structurants**

- schéma de cohérence rive gauche d'Aubusson (en accompagnement de la réalisation de la cité de la tapisserie),
- complexe toutistique de la Cazine à Noth,
- piscine intercommunale d'Évaux-les-Bains,
- maison de santé pluridisciplinaire d'Auzances.

Dans ces missions, la DDT aide à définir et structurer la demande puis joue un rôle de facilitateur vis à vis de la puissance publique.

❖ **Études en cours réalisées par la DDT pour mieux connaître le territoire**

- études sur la connaissance des zones d'activité,
- étude sur la connaissance des lotissements,
- rédaction de portraits de territoires comme éclairage interne et comme composante de porter à connaissance (Saint-Agnant de Versillat...),
- numérisation des voiries communales (intégration des voiries aux bases de données pour transbois par exemple),
- étude sur la territorialisation et la caractérisation des logements vacants.

La DDT a également enclenché une démarche d'appui à la Préfecture pour faciliter la mise en place de critères d'écobonification (en matière énergétique essentiellement) pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

b) La politique en faveur de l'habitat et des constructions durables

❖ Habitat

- Mise en place concrète du programme «Habiter Mieux» et des boîtes à outils

Le programme « Habiter mieux » concerne plus particulièrement les propriétaires occupants à revenus modestes, dont le logement a plus de 15 ans et qui envisagent des travaux améliorant la performance énergétique d'au moins 25 %. Activé dès l'été 2011 dans le département, il permet aux propriétaires occupants de bénéficier d'une aide forfaitaire de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) de 1 100 € (1 600 € depuis avril 2012), en complément de l'aide ANAH classique.

En effet, le bilan de ANAH des années précédentes a montré que l'action en direction de l'habitat privé répondait à une véritable demande locale qui se caractérise par :

- un habitat ancien et ne présentant pas de bonnes performances énergétiques,
- des problématiques de maintien à domicile de personnes âgées en perte d'autonomie,
- des propriétaires plutôt âgés et à faibles revenus ne pouvant pas entreprendre de travaux sans un dispositif d'aides adapté.

Les objectifs pour la période 2011/2013 concernent la sortie de la précarité énergétique pour près de 900 logements en Creuse. La réussite de ce programme, seul programme du dispositif «Investissements d'avenir» à porter sur des mesures pour le public, suppose :

- une mobilisation des acteurs locaux pour les actions de repérage du public susceptible d'être concernée,
- la mise en place d'une ingénierie territorialisée afin d'aider les particuliers à monter les demandes de subvention.

Cette ingénierie locale portée par les collectivités avec l'appui financier de l'ANAH, du Conseil Général et du Conseil Régional passe par l'élaboration et la signature de programmes d'intérêt général de l'habitat (PIG). Le département de la Creuse est désormais couvert par 10 PIG qui ont été signés entre juin et décembre 2012, les premiers mis en place en Limousin.

❖ Construction durable

La réglementation thermique 2012 est désormais applicable aux logements neufs à compter du 1^{er} janvier 2013. Les orientations retenues à l'issue des tables rondes du Grenelle de l'environnement à l'automne 2007 ont amorcé la mutation écologique de la France. La mise en œuvre des comités opérationnels a permis de définir les voies, moyens et conditions requis pour une entrée en vigueur des conclusions du Grenelle, notamment le renforcement de la réglementation thermique dès 2012 pour tous les types de bâtiments qui y sont soumis.

La nouvelle réglementation thermique, dite RT 2012, a pour ambition de diviser la consommation énergétique des bâtiments neufs par 3 (maximum de 50 kWhEP/(m².an) en moyenne) avant l'étape finale des bâtiments à énergie positive en 2020. La RT 2012 est applicable à tous les permis de construire déposés après le 1er janvier 2013 pour tous les autres bâtiments neufs à usage d'habitation (maisons individuelles ou accolées, logements collectifs, cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs).

Une grande campagne de communication a été mise en œuvre par l'Etat et notamment les services de la DDT, pour sensibiliser la profession (architectes, artisans...), les élus ainsi que le public :

- réunions avec les maîtres d'œuvre, les représentants d'organisation professionnelle,
- parution d'un article de presse dans le journal La Montagne du 8 décembre 2012,
- participation à une émission de radio sur France Bleu Creuse le 17 décembre 2012.

c) La politique environnementale et les procédures de protection de l'environnement

L'année 2012 a été marquée par la poursuite des missions en matière de politique forestière et d'application du droit forestier, en matière de chasse et de faune sauvage, de préservation de l'environnement (N2000) et d'aménagement. Au-delà de ces aspects de gestion quotidienne, quelques temps forts se dégagent : pour Natura 2000, après une année 2011 marquée par le nécessaire accompagnement des porteurs de projets dans leurs nouvelles obligations d'évaluation des incidences, l'année 2012 n'a pas été, faute de l'émergence d'un consensus global, celle de la finalisation de la 3^{ème} liste de projet soumis à évaluation d'incidence. 2013 sera donc l'année de la finalisation du dispositif avec l'arrêt du dernier tiers du dispositif réglementaire.

Au-delà des contingences budgétaires fortes qui ont nécessité la redéfinition de l'ampleur et du cadre de certaines politiques de développement ou de préservation (montant des animations Natura 2000 en forte baisse, ayant par exemple amené la DDT à redéfinir les contours administratifs et financiers des marchés d'animation des différents sites), l'année 2012 a été marquée par de fortes tensions entre le monde agricole et le monde de la chasse, qui ont amené à ce que soit initiée une réflexion de fond quant à la gestion du sanglier. Cette réflexion a finalement abouti à la proposition, à l'essai, d'un nouveau mode de gestion avec l'extension de la soumission au plan de chasse de l'ensemble des individus de l'espèce (contrairement aux saisons précédentes où le tir des animaux de moins de 50 kg restait libre). Ce nouveau mode de gestion, validé à l'unanimité par l'ensemble des partenaires tant cynégétiques qu'agricoles de la DDT, a permis de retrouver un modus vivendi de conciliation et d'apaisement entre les différents acteurs et partenaires du monde rural.

Sur un tout autre plan, 2012 a par ailleurs été l'année de l'achèvement de l'aménagement foncier, agricole et forestier de Jouillat/Champsanglard (remembrement) accompagné à de multiples titres (réglementaire aménagement, réglementaire environnement, accompagnement travaux, aspects financiers et subvention...). Après de nombreuses péripéties, telles que la faillite du premier titulaire du marché de travaux en début de réalisation, c'est finalement une opération d'envergure, initiée il y a plus de 10 ans, qui s'achève au bénéfice des exploitants agricoles et des propriétaires fonciers du secteur, mais aussi des communes. Portée avec la préoccupation constante de minimiser les atteintes à l'environnement, cette opération a finalement été soldée dans un relatif consensus et avec un haut niveau de satisfaction des utilisateurs/propriétaires riverains.

❖ Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

Cette activité est partagée avec l'inspection des installations classées :

- elle s'inscrit, au quotidien, dans des échanges avec les deux services en charge de l'inspection (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin (DREAL) et Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Creuse),
- elle est régulièrement ponctuée (à raison de 7 en 2012 comme en 2011) par les réunions du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), instance consultative qui émet un avis sur les projets présentés par les services d'inspection : arrêtés d'autorisation ou de prescriptions complémentaires, institution de servitudes d'utilité publique (destinée à conserver la mémoire des sites pollués dans le temps) ou dérogations de distance pour l'implantation de bâtiments d'élevage (en général par rapport à des habitations occupées par des tiers et, plus ponctuellement, au regard du retrait de certains épandages à 500 mètres en amont des piscicultures).

Le suivi des procédures initiées en 2011 ont abouti à 2 autorisations importantes : l'une concerne une unité de méthanisation (Guéret), l'autre un centre d'engraissement de jeunes bovins (Saint-Martial-le-Vieux), le CODERST ayant également émis un avis favorable à l'institution d'une zone de stationnement temporaire de munitions sur l'emprise du camp militaire de La Courtine (dans la perspective d'un arrêté relevant du Ministre de la Défense).

Par ailleurs, c'est pour la première fois qu'un dossier déposé (par un éleveur) a été autorisé dans le cadre du troisième régime (dit d'« enregistrement »). Il s'agit d'une procédure simplifiée, l'enquête publique étant remplacée par une simple mise à disposition du public et le CODERST n'étant saisi que dans l'hypothèse où l'inspection propose, à l'issue de l'instruction, d'édicter des prescriptions complémentaires pour optimiser la protection de l'environnement. Une deuxième procédure d'enregistrement a été initiée en 2012 pour un stockage d'artifices de divertissement.

Au titre du régime des déclarations, le Bureau des procédures d'intérêt public (BPIP) a délivré 81 récépissés (80% relevant du secteur agricole et 20% du secteur industriel). Une partie de cette activité est liée à la poursuite du mouvement d'implantation de bâtiments agricoles dont les toitures ont vocation à recevoir des panneaux photovoltaïques en vue de la production d'électricité

Le nombre d'arrêtés de mise en demeure d'avoir à respecter les prescriptions applicables aux ICPE a doublé. Il est passé de 5 à 11 entre 2011 et 2012 (chacun des deux services d'inspection étant concerné pour moitié). De même, 3 arrêtés de consignation ont été notifiés aux exploitants concernés.

❖ **Gestion des déchets et fermeture des décharges**

Un seul centre de stockage de déchets non dangereux (CSDND) fonctionnant désormais dans le département (avec une capacité d'accueil de 11 000 tonnes/an), ce volet de l'activité du service est réduit. Pour 2012, l'on notera néanmoins l'institution de servitudes d'utilité publique sur l'emprise du site de Saint-Silvain-Bas-le-Roc (dont l'activité a cessé en juillet 2012).

La résorption des dépôts sauvages (notamment de véhicules hors d'usage) reste d'actualité. Elle intervient généralement sur la base de plaintes qui sont traitées par l'inspection des ICPE en liaison avec les municipalités concernées.

Le comité de concertation compétent au regard de l'épandage des boues issues de stations d'épuration s'est réuni à la Préfecture le 16 octobre 2012. Cette séance de travail a permis de constater la pertinence des partenariats mis en œuvre dans le cadre de la mission d'expertise et de suivi des épandages (MESE) (plus particulièrement confiée à la Chambre départementale d'Agriculture de la Creuse) et de conforter une approche très positive en ce qui concerne la valorisation de ces boues.

En matière d'information et de surveillance, le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 ayant induit une évolution des commissions locales d'information et de surveillance (CLIS), celles-ci n'ont pas été réunies en 2012. L'institution des commissions de suivi de sites (CSS) a, dès lors, été engagée en vue de leur installation en 2013.

❖ **Carrières**

Sur le plan des procédures réglementaires, l'activité a été peu marquée en 2012. On notera, toutefois, le dépôt, par la société FAYOLLE & Fils, d'une demande tendant à obtenir l'autorisation de poursuivre et étendre l'exploitation de sa carrière du Thym, commune de Moutier-Rozeille, pour une nouvelle durée de 30 ans.

Lancé en 2011, le processus d'élaboration du schéma départemental des carrières de la Creuse s'est poursuivi, dans le cadre de groupes de travail thématiques et sous l'égide de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin (DREAL). Ce document de planification a vocation à entrer en vigueur courant 2013.

❖ **Gestion des anciens sites miniers**

Fruit d'une réflexion qui, initiée en 2000, s'est poursuivie au delà même de l'enquête publique d'avril-mai 2011, le plan de prévention des risques miniers (PPRM) du bassin houiller d'Ahun a été approuvé par arrêté préfectoral du 11 mai 2012. Il concerne les communes de Lavaveix-les-Mines, Saint-Médard-la-Rochette, Saint-Martial-le-Mont, Saint-Pardoux-les-Cardes et Le Moutier-d'Ahun (celle d'Issoudun-Létrieux n'ayant pas été retenue, in fine, en l'absence d'aléa identifié). Les 2 procédures engagées devant le Tribunal Administratif de Limoges à l'encontre du PPRM n'en remettent pas en cause le bien fondé, même si elles contestent, ponctuellement, 2 aspects du zonage qu'il a retenu.

La CLIS des anciens sites uranifères creusois s'est réunie, en séance plénière, le 17 février 2012. Dans ce domaine, la DREAL a poursuivi la mise en œuvre de son programme d'inspection tout en assurant le suivi du respect des prescriptions qui ont été imposées à la société AREVA NC, notamment pour favoriser la connaissance des sites les plus sensibles et envisager, le cas échéant, des mesures adaptées.

❖ Permis de recherches exclusifs d'or et substances connexes

L'instruction des demandes transmises par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie s'est poursuivie. On signalera spécifiquement, pour 2012, celle qui est dite « de Villeranges », dans la partie Est du département.

❖ Préservation de la nature, des sites et des paysages - Patrimoine

Les attributions du service sont généralement liées, dans ces domaines, à la consultation (obligatoire ou facultative) de commissions administratives.

C'est ainsi que la commission départementale de la nature, des sites et des paysages s'est prononcée sur différents dossiers à l'occasion de ses séances des 14 mars, 29 juin, 10 octobre et 14 décembre 2012.

Outre les dossiers relatifs au développement des énergies renouvelables (photovoltaïque au sol), sa formation dite « des sites et paysages » a eu à connaître de sujets diversifiés : travaux d'aménagement, de valorisation ou de restauration dans des sites classés, coupes et travaux forestiers envisagés sur ces sites, création d'un sentier de découverte des gorges du Thaurion, à Thauron, etc.

La commission départementale des objets mobiliers s'est réunie, quant à elle, le 13 décembre 2012, à la Sous-Préfecture d'Aubusson, afin d'examiner les propositions (de classement ou d'inscription) présentées par le conservateur des antiquités et objets d'art. A cette occasion, elle a été amenée à refaire le point sur la sécurisation des églises (dans le cadre d'une opération coordonnée avec la gendarmerie) et à aborder, une nouvelle fois, la thématique sur la conservation de corbillards hippomobiles actuellement dispersés dans les communes (notamment dans le sud de la Creuse).

❖ Eau

Les dossiers dont le CODERST a été saisi sont souvent liés à la poursuite de travaux initiés au cours des années précédentes. Tel est le cas de la régularisation de plans d'eau créés antérieurement à 2001 ou du renouvellement des autorisations trentenaires (en général, après la réalisation et le contrôle de travaux destinés à réduire leurs impacts négatifs sur les milieux aquatiques : création de dérivations, implantation de moines, etc.). En outre, le CODERST a eu à examiner des projets aussi divers que la mise en place d'une surveillance de la présence de micro-polluants dans les rejets de la station de traitement des eaux usées des Gouttes (à Guéret), les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées dans « La Beauze » (à Aubusson), les prescriptions complémentaires pour l'exploitation des moulins de la Roche Etroite (commune de Pionnat) et des Rorgues (commune de Marsac) ou encore les projets de révision des classements en « zones vulnérables » sur les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Comme les années précédentes et à la suite de contrôles diligentés en 2011, quelques ouvrages ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux de mise en demeure portant obligation de réaliser des travaux dans un délai déterminé. Ces arrêtés ont généralement été suivis d'une réaction positive de la part des propriétaires concernés, certains ayant demandé – et obtenu – des délais supplémentaires pour mettre leurs ouvrages en conformité avec la réglementation applicable. Un contrôle est assuré par la Direction Départementale des Territoires.

3 déclarations d'intérêt général (DIG) portant également demande d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (« loi sur l'eau ») pour des travaux de restauration et d'entretien sur des cours d'eau ont été validées (elles concernent le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize, la Communauté de Communes de Guéret/Saint-Vaury (en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe et de l'Ardour) et la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux). On relèvera l'intérêt de ces DIG qui permettent aux collectivités d'intervenir en lieu et place des propriétaires défaillants et d'utiliser des crédits publics sur ce type d'opérations qui font, par ailleurs, l'objet d'une approche partenariale (notamment avec les exploitants agricoles).

Dans le prolongement des années précédentes, la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé du Limousin a poursuivi une politique active en matière de protection des captages d'eau destinée à l'alimentation humaine et de prescription en terme de travaux associés à cette protection. La Préfecture a donc régulièrement organisé l'ensemble des procédures afférentes : enquêtes publiques et notification des décisions après consultation du CODERST (sur 9 dossiers regroupant parfois plusieurs captages).

Le CODERST a également émis un avis favorable à l'institution de périmètres de protection de captages sur l'emprise du camp militaire de La Courtine (dans la perspective d'un arrêté relevant du Ministre de la Défense).

❖ **Energie éolienne**

A défaut de toute nouvelle autorisation d'implantation, l'année 2012 a été marquée par le dépôt de nouveaux dépôts, ceux-ci devant désormais faire l'objet à la fois d'un permis de construire (Code de l'Urbanisme) et d'une autorisation d'exploiter au titre de la réglementation des ICPE (Code de l'Environnement). La demande est donc accompagnée non seulement d'une étude d'impact (procédure dont la réforme est elle-même entrée en vigueur mi-2012), mais aussi d'une étude de dangers. La Compagnie du Vent s'est, en particulier, inscrite dans cette perspective en déposant un projet dit « de Bois Brûlé bis » et en se désistant, parallèlement, de l'instance qu'elle avait engagée devant le Tribunal Administratif de Limoges en vue d'obtenir l'annulation du refus opposé par le Préfet, en février 2011, à son projet « de Bois Brûlé ».

L'instruction de plusieurs zones de développement de l'éolien terrestre (ZDE) s'est poursuivie sans, toutefois, aboutir à de nouvelles décisions. Dès l'automne 2012, l'abandon annoncé de cette procédure (rendue plus complexe par la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II ») a conduit à mettre ces dossiers « en sommeil » dans l'attente de l'évolution de la réglementation. L'on signalera, pour mémoire, que 2 arrêtés préfectoraux portant création de ZDE ayant été annulés par le Tribunal Administratif de Limoges (23 février 2012), une procédure en appel a été engagée par l'administration centrale concernée.

Le projet de schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) a été présenté - notamment dans son annexe portant schéma régional éolien (SRE) -, lors de la réunion de la commission départementale de la nature, des sites et des paysages du 14 décembre 2012 (élaboré conjointement par l'Etat et la Région Limousin, le SRCAE est entré en vigueur en avril 2013).

❖ **Centrales photovoltaïques au sol**

Quoique le nombre de dossiers instruits ait été moins important qu'en 2011, il y a lieu de signaler 2 projets susceptibles de s'implanter sur d'anciens terroirs miniers (devenus propriétés communales). Si le permis de construire a été accordé pour le site du « Puits Quatre », à Saint-Médard-la-Rochette (2 juillet 2012), celui de « La Verrerie » à Lavaveix-les-Mines, a été implicitement rejeté en décembre (la société pétitionnaire a toutefois déposé une nouvelle demande en vue d'obtenir ce permis de construire au printemps 2013).

❖ **Déclarations d'utilité publique**

En dehors des procédures qui s'attachent à la protection des captages (mentionnées ci-dessus à la rubrique « eau »), l'année 2012 aura été marquée par une déclaration d'utilité publique au bénéfice de la Communauté de Communes d'Aubusson-Felletin (elle porte sur l'extension de la zone industrielle du Mont, communes d'Aubusson et de Saint-Amand).

❖ **Aides européennes et développement rural**

Dans le cadre du programme de développement rural hexagonal 2007-2013, l'enveloppe du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) prévue dans la maquette financière du *document régional de développement rural* Limousin, est de 90,91 millions d'euros. En 2011, cette enveloppe a été abondée pour atteindre 92, 23 millions d'euros.

S'agissant plus particulièrement de l'axe 4 Leader, instruit pas le service, le taux de paiement était au 31 décembre 2012, de 28 % pour le groupe d'action locale (GAL) Pays de Guéret, de 38 % pour le GAL Pays Combraille en Marche et de 31 % pour le GAL Socle. Ce taux est largement au-dessus de la moyenne régionale et nationale.

Il est à noter que la programmation des 3 GAL creusois est très avancée et que 2 de ceux-ci (GAL Combraille et GAL Socle) ont sollicité un abondement complémentaire de leur enveloppe initiale pour 2013.

d) Le contrôle de légalité et la réforme de l'intercommunalité

❖ L'intercommunalité : l'accompagnement des initiatives des élus

A la suite de la décision de la Commission départementale de coopération intercommunale de ne pas adopter de schémas de la coopération intercommunale, la Direction du développement local a été chargée d'accompagner les projets locaux des élus de modifier la carte de l'intercommunalité et de leur faciliter la tâche.

C'est ainsi qu'en 2012, a été créée la Communauté d'agglomération du Grand Guéret, ainsi que l'extension de la Communauté de communes du Pays dunois, permettant ainsi à 5 communes isolées de rejoindre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. L'adhésion des trois dernières communes isolées est également en bonne voie.

Dans le même temps, la Direction a accompagné les élus dans deux projets de regroupement de communautés de communes qui devraient aboutir en 2013. Par ailleurs, des réflexions ont été engagées sur l'intercommunalité spécialisée.

❖ Le Conseil aux collectivités : prévention du contrôle de légalité

Le contrôle de légalité a été recentré sur les actes à enjeux en matière de respect des statuts des EPCI, d'urbanisme, de commande publique et de fonction publique territoriale.

A noter que la préfecture exerce le contrôle des actes relatifs à la commande publique et la contrôle budgétaire. La Sous-Préfecture assure désormais pour l'ensemble du département le contrôle de légalité des actes d'urbanisme délivrés au nom des communes ainsi que le contrôle de légalité des actes concernant la fonction publique territoriale.

Toutefois, et ceci en toutes matières, le conseil aux collectivités reste essentiel. Il peut prendre la forme d'avis préalables à la rédaction d'actes ou d'observations orales tendant à la rectification d'erreurs le plus souvent minimales et d'ordre matériel. Ainsi, seuls deux actes ont été déférés devant le tribunal administratif en 2012.

L'importance de cette mission de conseil se vérifie également pour le contrôle budgétaire puisque la Chambre régionale des comptes n'a été saisie que deux fois en 2012.

Outre les conseils ponctuels aux collectivités qui sollicitent la Préfecture, le bureau des collectivités est impliqué dans la démarche qualité « Qualipref », pour laquelle la Préfecture vient de voir renouvelée sa certification.

❖ La dématérialisation de la transmission des actes

Le programme ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé) mis en place en 2007 en Creuse, constitue l'un des leviers de l'administration électronique. Les collectivités territoriales qui le souhaitent peuvent ainsi procéder à l'envoi, en Préfecture ou Sous-Préfecture, par la voie électronique, d'actes soumis à l'obligation de transmission au titre du contrôle de légalité.

Fin décembre 2012, 101 collectivités ont adopté la télétransmission des actes et près de 30 % des actes ont été transmis à la Préfecture par cette procédure. Il convient toutefois de noter que les plus grosses collectivités comme par exemple le Conseil général et les communes de Guéret et de La Souterraine n'ont pas encore adhéré à cette procédure.

Parallèlement, le déploiement de l'application ACTES BUDGETAIRES s'est poursuivi et 23 communes télétransmettent leurs actes budgétaires.

e) Les dotations de l'Etat (DETR – FNADT – Fonds structurels européens)

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités. L'année 2012 a été marquée par la mise en place de la péréquation horizontale avec l'instauration du fonds de péréquation individuelle de garantie des ressources (FPIC). Le fonds est alimenté par les prélèvements sur les ressources fiscales des groupements des communes dont le potentiel fiscal est supérieur à un certain seuil. Une redistribution a été ensuite effectuée au profit des collectivités moins favorisées.

Ainsi, en 2012, la Creuse a bénéficié d'une somme totale de **705 561 €**. La loi de finance pour 2013 pérennise le fonds en l'augmentant de façon significative.

Tableau des dotations et compensations allouées au département de la Creuse en 2011 et 2012

| Types de concours financiers | Creuse 2011 | | | Creuse 2012 | | |
|---|---------------------------------------|------------------------|----------------------|---------------------------------------|---------------------|-------------------------|
| | Répartition par type de collectivités | | | Répartition par type de collectivités | | |
| Dotations | Département | Communes et EPCI | Total | Département | Communes et EPCI | Total |
| Dotations globale de fonctionnement (DSU,DSR,DNP) | 50 067 356 € | 44 218 256 € | 94 285 612 € | 50 062 914 € | 44 848 054 € | 94 910 968 € |
| Dotation élu local | | 622 839 € | 622 839,00 € | | 627 483 € | 627 483 € |
| Dotation touristique | | 57 164 € | 57 164 € | | 57 171 € | 57 171 € |
| Dotation Générale de Décentralisation | 1 758 917 € | | 1 758 917 € | 1 758 917 € | | 1 758 917 € |
| Dotation de compensation de la Réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) | 3 899 901 € | 37 363 € | 3 937 264 € | 4 002 566 € | 36 194 € | 4 038 760 € |
| Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDIP) | 885 470 € | | 885 470 € | 847 263 € | | 847 263 € |
| Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) | 729 274 € | | | 729 274 € | | 729 274 € |
| Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux | 5 746 796 € | | 5 746 796 € | 6 009 082 € | | 6 009 082 € |
| Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle | | 150 380 € | 150 380 € | | 138 012 € | 138 012 € |
| Taxes additionnelles aux droits d'enregistrement | | 1 372 690,68 € | | 1 425 476,63 € | | 1 425 476,63 € |
| Produit des amendes de police relevé par radars automatiques | 683 522 € | | 683 522 € | 688 369 € | | 688 369 € |
| TOTAL | 63 041 962 € | 46 458 692,68 € | 108 127 964 € | 64 106 218,63 € | 45 706 914 € | 109 813 132,63 € |

| Compensations | Département | Communes et EPCI | Total | Département | Communes et EPCI | Total |
|---|----------------|------------------|-----------------|----------------|------------------|-----------------|
| Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) | 2 545 823,60 € | 7 710 044,94 € | 10 255 868,54 € | 2 707 839,95 € | 8 566 450,38 € | 11 274 290,33 € |

| Types de concours financiers | Creuse 2011 | | | Creuse 2012 | | |
|---|---------------------------------------|------------------|-------------|---------------------------------------|------------------|-------------|
| | Répartition par type de collectivités | | | Répartition par type de collectivités | | |
| Dotations | Département | Communes et EPCI | Total | Département | Communes et EPCI | Total |
| Dotations de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) | | 416 855 € | 416 855 € | | | |
| Compensation d'exonération relative à la fiscalité locale | 406 117 € | 5 399 037 € | 5 805 154 € | | - | |
| Compensation d'exonération relative à la réduction de la fraction des recettes prises en compte dans les bases de TP des titulaires de BNC. | | 241 686 € | 241 686 € | | - | |
| Allocations compensatrices de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties | | | | | 4 734 639 € | 4 734 639 € |
| Dotations uniques des compensations spécifiques à la taxe professionnelle | | | | | 537 673 € | 537 673 € |
| Allocations compensatrices des taxes foncières sur les propriétés bâties | | | | | 421 916 € | |
| Dotations pour perte des compensations de fiscalité directe locale | | | | 3 616 466 € | | 3 616 466 € |
| Allocations compensatrices des CFE | | | | | 12 564 € | 12 564 € |
| Allocations compensatrices de CFE – Zone de revitalisation rurale | | | | | 176 816 € | 176 816 € |

| | | | | | | |
|--|--------------|--|--------------|-------------|----------|-------------|
| Allocations compensatrices de cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) | | | | | 90 806 € | 90 806 € |
| Fonds de compensation de la fiscalité transférée (FCFT) | 640 730,00 € | | 640 730,00 € | 640 933 € | | 640 933 € |
| DGD Urbanisme | 71 728,12 € | | 71 728,12 € | 76 295,91 € | | 76 295,91 € |
| DGD ASPC | 7 915 € | | 7 915 € | 7 879 € | | 7 879 € |

| Péréquation horizontale | Département | Communes et EPCI | Total | Département | Communes et EPCI | Total |
|--|-----------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------------|
| Fonds de péréquation individuelle de garantie des ressources (FPIC) | | | | | 705 561 € | |
| Total | 3 672 313,72 € | 13 767 22,94 € | 17 439 936,66 € | 7 049 413,86 € | 15 246 425,38 € | 21 873 923,24 € |

❖ **La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

L'enveloppe DETR 2012 de la Creuse est en augmentation de 10% par rapport à l'enveloppe DETR 2011. 233 opérations ont été financées en 2012 pour un montant total de 5 828 871 € correspondant à un montant de travaux de 25 400 000 € hors taxes. L'accent a été mis sur :

- le développement économique, social, environnemental et touristique (19,75%),
- la mise en valeur des bourgs et espaces urbains (13,44%),
- les locaux scolaires (12,32%),
- le maintien ou le développement des services publics en milieu rural (9,32%),
- les mairies (9,09%),
- les logements (8,15%),
- les équipements sportifs et socio-éducatifs (5,15%),
- les bâtiments communaux à vocation culturelle ou associative (4,34%).

❖ **Le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)**

Les crédits engagés dans le cadre de la programmation 2012 se sont élevés à 1 369 611,91 € répartis de la façon suivante :

- 310 000,00 € au titre du Contrat de redynamisation du site de défense de GUERET,
- 375 963,70 € au titre du Contrat de plan Etat/Région 2007/2013,
- 450 000,00 € au titre de la section générale concernant plus particulièrement trois dossiers sur les territoires de la communauté de communes d'Auzances /Bellegarde, de CRESSAT et du SMIPAC,
- 151 048,87 € au titre du transport du bois rond,
- 41 099,34 € au titre du contrat départemental « + de service au public » signé le 5 mars 2012,
- 41 500 € au titre du Pôle d'Excellence Rural 2^{me} génération concernant la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à la Courtine.

Ces sommes engagées ont engendrées pour 11 millions d'euros de travaux.

Suite aux avenants signés en février 2011 concernant la période 2011-2013, il a été attribué pour les pays du département de la Creuse une enveloppe de 3 134 561,85 €. En 2012, l'État a engagé 58,89% de cette enveloppe.

Notons que, pour ce qui concerne les restructurations militaires du camp de la Courtine et de la Base de Soutien du Matériel de Guéret, 200 000 € ont été engagés dans le cadre du Fonds pour les Restructurations de Défense (FRED) pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire à la Courtine.

3 pôles d'excellence rurale (PER) de 2^{ème} génération ont été labellisés dans le département de la Creuse et bénéficient des aides d'Etat nationales et déconcentrées et des aides européennes. Cette labellisation par l'Etat du PER s'accompagne d'un soutien spécifique de l'Etat au titre du fonds ministériel mutualisé (FMM) qui inclut le FNADT pour un montant de :

- 683 250 € concernant le PER « Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé à Aubusson »,
- 1 092 535 € concernant le PER « Structuration de l'offre de soins du Pays Combraille en Marche »,
- 520 000 € concernant le PER « Petites unités de vie adaptées à la perte d'autonomie »,

Sur ces trois PER, il a été engagé 905 019 € ce qui représente 39,42 % de l'enveloppe.

Par ailleurs, un PER labellisé « Réseau de santé territorialisé de la Montagne Limousine » dont la structure porteuse est le Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin se répartit sur les trois départements de la région Limousin.

Pour la Creuse, 4 opérations sont soutenues financièrement pour un montant de 286 255 € qui ont été engagées en intégralité en 2012 concernant les constructions de maisons de santé pluridisciplinaires de Crocq, Mérinchal, La Courtine et Royère de Vassivière.

❖ Subventions exceptionnelles

Elles sont attribuées par le Ministre de l'Intérieur sur proposition des parlementaires. Les montants de subvention totales obtenues pour le département au cours des exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 représentent 5 195 691 €. Le montant des subventions versé au cours de l'exercice 2012 s'élève à 727 291 € et correspond à 13,7 millions d'euros de travaux.

❖ Les aides de l'Union Européenne (programme 2007-2013)

L'enveloppe des aides européennes pour le Limousin, sur la période 2007-2013, s'élève à 263,5 M €. Sur cette enveloppe globale, le Fonds européen de développement régional (FEDER) dispose d'un peu plus de 127 M€

La Préfecture de la Creuse assure l'instruction des dossiers locaux pour les mesures 3 (« Renforcer l'accueil et l'attractivité des territoires ») et 4 (« Valoriser la qualité environnementale et assurer un développement durable pour le Limousin ») du programme. Dans ce cadre, pour l'année 2012, 13 dossiers ont été programmés en Comité régional unique de programmation (CRUP) pour un montant de 2 339 835,45 €, représentant plus de 18 millions d'euros de travaux. Du côté des paiements, 722 132,95 € ont été versés aux porteurs de projet.

Les dossiers programmés en 2012

| Dates du CRUP | Demandeur | Projet | Montant de la subvention |
|---------------|--|--|--------------------------|
| 19/01/2012 | CG 23 | Packs domotiques | 890 000 € |
| 16/02/2012 | SE CHAVEGRAND | Installation d'une chaufferie bois | 174 000 € |
| 16/02/2012 | Communauté de communes de Bourgneuf Royère de Vassivière | Restauration de la lande d'Augerolles – 5 ^o phase - | 20 698,40 € |
| 16/03/2012 | Chambre d'Agriculture 23 | Administration et internet haut débit | 82 925 € |
| 19/04/2012 | Commune de St Vaury | Mise en valeur du Puy des 3 Cornes | 25 640 € |
| 22/06/2012 | CIATE | Travaux de restauration du Thaurion | 7397 € |
| 12/07/2012 | Communauté de communes d'Aubusson Felletin | Construction d'un centre aqua récréatif | 500 000 € |

| | | | |
|------------|---|---|------------|
| 18/09/2012 | M. BIGNAUD - PLAE | PLAE | 4005 € |
| 18/09/2012 | CG 23 | Etang des landes | 411 359 € |
| 20/11/2012 | SMIPAC | Aménagement du Parc de la Croisière | 90 629,80€ |
| 18/12/2012 | Communauté de communes de Bourganeuf Royère de Vassivière | Travaux de restauration du Thaurion – phase 2 | 2702 € |
| 18/12/2012 | Chambre d'agriculture 23 | Mission des expertises 2011 - 2012 | 15 854,25€ |
| 18/12/2012 | Commune de Bénévnt l'Abbaye | Installation d'une chaufferie bois | 114625 € |

f) La politique culturelle de l'Etat pour le département de la Creuse

❖ La politique du Ministère de la culture

Construite autour de trois axes : le patrimoine, la création, la diffusion, l'action du ministère de la culture se décline en région comme une politique visant à garantir le respect des grands enjeux que sont la conservation des richesses patrimoniales, l'épanouissement de la liberté de création, le plus grand accès de tous à la culture, dans une démarche d'aménagement culturel du territoire, fondée sur le partenariat avec les collectivités territoriales. Ces axes fondamentaux de l'action de l'État s'appuient sur des cadres législatifs et réglementaires, sur des moyens budgétaires, et sur l'expérience et le savoir – faire des personnels. De plus en plus il s'agit aussi d'intégrer les évolutions fondamentales de la création et des pratiques culturelles (émergence de la culture numérique) et de donner une place renforcée à la politique de démocratisation culturelle, en s'efforçant de développer les moyens et les projets tournés vers les publics éloignés de lieux d'accès à la culture, tels que ceux des espaces ruraux. Cette volonté a pu s'appuyer en 2012 sur un contexte budgétaire assez favorable (cf tableau infra).

Pour la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Limousin (et son unité territoriale de l'architecture et du patrimoine), le département de la Creuse est un territoire bien évidemment marqué par ses caractéristiques et notamment sa forte dimension rurale. De ce fait, c'est un département qui doit retenir toute l'attention des services de l'État au regard des orientations prioritaires de politique culturelle mentionnées ci-dessus. La Creuse est aussi un département dans lequel l'engagement des collectivités territoriales en faveur de la culture est fort. L'État se doit donc de développer un partenariat positif avec celles-ci.

Au plan culturel, ce territoire possède des atouts indiscutables. Sa dimension patrimoniale d'abord : plus de 280 édifices sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques dont certains représentent un patrimoine monumental insigne reconnu comme tel dès le XIX^{ème} siècle comme les églises de La Souterraine et de Chambon-sur-Voueize (liste de classement de 1840). Ces monuments sont le plus souvent représentatifs de l'architecture religieuse et civile. S'y ajoute un très riche patrimoine d'objets mobiliers classés ou inscrits au titre de la législation sur les monuments historiques. Cette politique de protection s'appuie aussi sur la législation sur les espaces protégés (abords de monuments, zones de protection et sites) dont les effets sont adaptés à la qualité des paysages ruraux et urbains et vise à connaître et préserver un patrimoine archéologique fragile.

Enfin, cette richesse patrimoniale comprend bien évidemment le patrimoine artistique et immatériel que représente l'art de la tapisserie dont le classement par l'UNESCO en 2009 a reconnu toute la valeur et qui fonde aujourd'hui le projet de Cité de la tapisserie.

Un autre atout du territoire creusois est la présence d'institutions du spectacle vivant, avec en particulier la Scène nationale d'Aubusson et la scène conventionnée de la Fabrique à Guéret, sans oublier l'Espace Yves Furet de la Souterraine. On doit aussi souligner la présence de 12 salles de cinéma assez bien réparties sur le département. Enfin les acteurs culturels locaux ont trouvé dans ce territoire l'occasion de développer des initiatives, souvent originales, à même de renforcer la présence culturelle en milieu rural. C'est le cas par exemple de La Métive et de l'atelier de scénario créé en 2011 par le regretté Claude Miller.

En sens inverse, il est vrai que la Creuse souffre encore de handicaps dans son développement culturel : ainsi (et même si une partie de l'île de Vassivière est en territoire creusois, et si l'Artothèque du Limousin assure une présence remarquable avec l'aide du musée de Guéret), on doit regretter la présence relativement faible d'institutions d'art contemporain. Par ailleurs l'est et le sud du département restent encore relativement sous dotés en équipements et manifestations culturels d'importance. Une priorité de l'État est donc d'aider à corriger cette situation.

❖ **Les données budgétaires 2012 (fonctionnement et investissement en autorisations d'engagement)**

Au total, sur l'année 2012, la DRAC a consacré à la Creuse un montant total de crédits de 3 860 455,00€ y compris l'apport de plus de 1,5M€ en autorisation d'engagement pour la cité de la tapisserie. Néanmoins, si on fait abstraction de ce montant, le territoire creusois a bénéficié d'une augmentation non négligeable qui s'explique par divers facteurs : les chantiers monuments historiques, les aides en faveur du spectacle vivant et du livre et de la lecture.

| Programme 131 - Soutien à la création et à la diffusion | |
|--|---------------------|
| Action 1 : spectacle vivant | 640 617,00 € |
| Action 2 : arts plastiques | 4 500,00 € |
| Total 2012 | 644 617,00 € |

Rappel total 2011 : 571 000€

| Programme 175 - Patrimoines | |
|---|-----------------------|
| Action 1 monuments historiques | 813000 |
| Action 2 architecture | 13500 |
| Action 3 musées (fonctionnement) | 61000 |
| Cité de la tapisserie (investissement) | 1 691 000,00 € |
| Action 4 archives | 11500 |
| Action 8 enrichissement des collections publiques | 9000 |
| Action 9 archéologie | 34000 |
| Total 2012 | 2 633 000,00 € |

Rappel total 2011 : **801 500€**

| Programme 224 - Transmission de savoirs et démocratisation de la culture | |
|---|---------------------|
| Action 2 soutien à l'éducation artistique | 135 849,00 € |
| Action 3 soutien aux établissements d'enseignement spécialisés | 174 829,00 € |
| Action 4 actions en faveur de l'accès à la culture | 212 760,00 € |
| Total 2012 | 523 438,00 € |

Rappel total 2011 : 573 000€

| Programme 334 - Industries culturelles | |
|---|--------------------|
| Action 1 livre et lecture | 57 400,00 € |
| Action 2 cinéma | 0,00 € |
| CNC pour les Journées École et Cinéma Creuse - UFOLIM | 2 000,00 € |
| Total 2012 avec financement CNC | 59 400,00 € |

Rappel total 2011 : 53 000€

❖ **Patrimoine et architecture**

- **Monuments historiques**

3 nouveaux arrêtés de protection ont été pris en Creuse en 2012. À Aubusson, une opération d'inventaire menée par le service régional de l'inventaire culturel a conduit à la proposition de plusieurs protections monument historique. La commission régionale du patrimoine et des sites a émis un avis favorable à l'inscription des manufactures Saint-Jean et Castel-Goubely. Le travail de révision des protections anciennes s'est également poursuivi avec l'extension de la protection du domaine d'Etangannes à Saint-Chabrais.

En ce qui concerne la protection au titre des monuments historiques des objets mobiliers, 22 objets ont été inscrits et 9 autres ont reçu un voeu de classement. La grande majorité de ces objets appartient au patrimoine religieux public ; on peut toutefois signaler, dans le domaine civil, l'inscription du buste de Marianne de la Mairie d'Issoudun-Letrieix.

La politique de sécurisation (sécurisation des objets après restauration, révision des alarmes de trésors d'édifices religieux) s'est poursuivie et une église (Saint-Loup) a été mise sous surveillance s'insérant dans le partenariat avec la gendarmerie et le Conseil Général.

2012 a permis d'achever un état sanitaire complet des 290 édifices du parc monumental avec plus de 55% d'entre eux en bon état, 18% en état moyen, 19% en état défectueux, 7% en mauvais état ou péril.

Plus de 2,5M€ de travaux (subventionnés à 33% en taux moyen) ont été menés. Les investissements les plus importants en 2012 en Creuse ont concerné la réhabilitation des ateliers des mines de Lavaveix-les-Mines (part État 207 059,65 €) et la restauration extérieure et en partie intérieure de l'église de Magnat-l'Etrange (part État 253 500 €).

- **Archéologie**

On signalera la poursuite des recherches à Moutier-Rozeille par un agent de la DRAC. Outre le mausolée antique et l'église du XIIIe s. déjà reconnu, une église mérovingienne et un édifice carolingien ont été identifiés. Une étude sur les agglomérations secondaires antiques a plus particulièrement porté sur Ladapeyre (avec une prospection géophysique) et l'est du département a fait l'objet d'une prospection aérienne.

Pour ce qui concerne l'archéologie préventive, 7 diagnostics ont été prescrits, 8 réalisés dont 4 ont donné lieu à une prescription de fouille préventive (dont la réalisation est prévue en 2013) : Bonnat, Evaux-les-Bains, Le Grand-Bourg et Rougnat. Le diagnostic réalisé à la Souterraine a révélé des vestiges du cloître en bon état de conservation : le projet d'aménagement sera vraisemblablement adapté à leur conservation. En 2012, une fouille préventive conduite à Boussac a permis la reconnaissance du fossé du XVème siècle.

Dans ce cadre, il est important de rappeler que les travaux d'aménagement des centres-bourgs avec la mise aux normes des réseaux impactent très fortement (et de manière définitive) le patrimoine enfoui.

- **Architecture et espaces protégés**

L'année a été marquée par un long intérim du poste de chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP). Il en est résulté une légère baisse des visites diagnostic d'état sanitaire ou de la mise à l'étude de nouveaux périmètres de protection modifiés.

L'inventaire du patrimoine du XXème° siècle s'est poursuivi activement pour une publication souhaitée à l'automne 2013. En fin d'année 2012, près d'une trentaine d'édifices étaient répertoriés dans l'attente d'une liste définitive. En espaces protégés, les domaines d'intervention restent très diversifiés et en forte augmentation : dossiers éoliens ou photovoltaïques, études de révision des documents d'urbanisme, réflexions sur les aménagements d'espaces publics. Les procédures de consultation en amont se développent, sous forme de rendez-vous au STAP ou sur site qui restent en nombre constant, pendant que les consultations par courriels sont en augmentation très nette (près de 40 demandes par mois en moyenne).

Les démarches de passage en Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des ZPPAUP d'Aubusson et de Bénévent-l'Abbaye ont été lancées en 2012 pour une mise à l'étude effective probable en 2013 et des contacts préliminaires ont été établis avec la commune de Lavaveix-les-Mines pour une nouvelle AVAP autour du patrimoine industriel minier très spécifique de ce site.

Les études de plusieurs périmètres de protection modifiés ont été initiées et devraient être concrétisées courant 2013 : Sous-Parsat/Mareille au Prieur, Dun-le-Palestel, Bonnat, Châtelus-Malvaleix.

Enfin, les demandes concernant les sites restent importantes. Ce sont autant de réflexions à mener sur le terrain avec les partenaires : projet d'aménagement hydroélectrique aux chutes du Poirier ou mise en place d'un programme de revitalisation touristique du site des ruines de Crozant.

- **Les musées**

Le musée municipal d'art et d'archéologie de Guéret et la cité de la tapisserie à Aubusson bénéficiant tous deux de l'appellation Musée de France participent pleinement à l'aménagement culturel du territoire et à son attrait touristique (environ 30 000 visiteurs dont 20 000 pour la cité de la tapisserie).

Ce sont de véritables lieux de vie, d'animation et de ressources que la DRAC soutient en fonctionnement sur des projets précis : restaurations, chantier des collections, expositions, ateliers pédagogiques et aides aux acquisitions dans le cadre du fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) à parité avec le Conseil Régional.

Le projet de la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé, dossier culturel majeur, a, en 2012 sensiblement progressé avec le choix du projet architectural (du cabinet Terreneuve), la signature de la convention d'occupation des locaux de l'ancienne école d'art et l'engagement de la subvention d'investissement de l'État (1,691M€).

En 2012, outre le recollement des collections du musée inscrites à l'inventaire terminé fin 2012 et la mise en oeuvre du service des publics créé fin 2011, le musée a également la charge de collections importantes, non encore inscrites à l'inventaire et qui devront faire l'objet d'études préalables (notamment l'importante collection de l'ENSA, dont la gestion vient d'être confiée à la Cité de la tapisserie)

Le musée municipal d'art et d'archéologie conserve de riches collections d'art, d'archéologie et de sciences naturelles dont le recollement de l'ensemble des collections est terminé. Il reçoit plus de 10 000 visiteurs dont 50% de scolaires grâce au dynamisme du service des publics et a bénéficié, pour son exposition Anna Quinquaud, du label Exposition d'intérêt national, qui a salué la qualité scientifique du projet, réalisé en partenariat avec les musées de Gray, Mont-de-Marsan, La Rochelle et Roubaix.

❖ Soutien à la création

Le secteur des arts plastiques bénéficie d'actions « hors les murs » de l'artothèque, d'actions de la MJC de la Souterraine, du réseau 5,25) et de commandes publiques qui irriguent ce territoire propice aux expérimentations. Ainsi, l'année 2012 fut féconde en événementiels. Le 10 septembre, 2 tapisseries relevant des commandes publiques du centre national des arts plastiques furent inaugurées : l'une intitulée « Territoires » réalisée par l'artiste Didier Mencobini et le lissier Patrick Guillot ; l'autre composée de trois tapis-ras, créée par Marc Couturier et tissée par Bernard Petit et Patrick Guillot pour le chœur de l'église Sainte-Valérie à Felletin. Le même jour, l'artiste Françoise Quardon a découvert son œuvre en cours de réalisation en présence des lissiers Patrick Guillot et Jean Claude Clavaud (100 000 € de crédits centraux pour l'ensemble des 3 projets).

Fruit d'une collaboration entre les métiers d'art et la création contemporaine, ces projets exemplaires contribuent au développement des savoirs-faire traditionnels et au soutien de l'activité des artisans et des manufactures.

La DRAC a également accompagné et soutenu 2 commandes publiques dites régionales inaugurées en 2012 : le « Nuage rouge », œuvre de Laurent Saksik installée dans l'espace public à La Souterraine en face de la MJC. Enfin, le 10 novembre, Mme Aurélie Filippetti et M. Michel Sapin ont inauguré à Eguzon le « radeau d'automne », œuvre de l'artiste Nils Udo, maintenant amarré aux pieds de la forteresse de Crozant.

Quant au spectacle vivant, les subventions de la DRAC aux institutions et artistes en Creuse ont connu une progression sensible en 2012. Ce sont surtout les compagnies, équipes artistiques et ensembles musicaux qui ont bénéficié de cette avancée. Ainsi, outre les deux compagnies théâtrales L'Unijambiste et le Chat Perplexe conventionnées à hauteur de 50 000 € chacune par an la DRAC a signé une convention triennale avec l'ensemble de musique contemporaine Hiatus reconnaissant son travail de création et de médiation en direction du public (actions de sensibilisation souvent en partenariat avec d'autres associations culturelles sur le territoire) et du milieu scolaire auquel il attache une grande importance (38 000€ par an). Enfin, la compagnie le Cyclique Théâtre a bénéficié d'une aide au projet d'un montant de 13 617 €.

En accord avec la Région, la DRAC a porté une réflexion sur l'évolution du réseau de diffusion théâtrale : scène nationale d'Aubusson, scène conventionnée de Guéret et centre culturel Yves Furet à la Souterraine, 3 structures creusoises soutenues par le Ministère de la culture et aidées à ce titre par des crédits déconcentrés. Outre les considérations proprement budgétaires, cette réflexion part du fait qu'en Creuse, département de 124 000 habitants, le rapprochement des trois scènes d'Aubusson, de Guéret et de la Souterraine ne peut qu'accroître la coopération, le rayonnement et la marge de manœuvre d'un ensemble de dimension départementale. Cette intention s'appuie aussi sur des mesures budgétaires nouvelles pour chacune des 3 scènes obtenues en 2012. Avec l'accord des élus, ce projet commun devrait être mis en place en 2013/2014.

❖ La diffusion et la démocratisation culturelle

Territoire rural, la Creuse est un département où les efforts de démocratisation culturelle prennent tout leur sens.

Cette politique s'appuie sur des partenaires tels que La Métive, au Moutier d'Ahun dont les activités pluridisciplinaires sont autant de prétextes à présentations artistiques, séances de ciné-club itinérant dans les villages, ateliers de pratique artistique pour adolescents et adultes, interventions en milieu scolaire (partenariat avec le Lycée agricole d'Ahun), réinsertion des jeunes sous main de justice... La Métive est ainsi un lieu vivant de rencontre et d'échange avec les artistes, un lieu dynamique et fortement ancré sur le territoire creusois.

La DRAC privilégie également la contractualisation pour favoriser les projets de développement culturel :

- la convention d'objectifs triennale entre l'ADIAM, le Département et la DRAC a fait l'objet d'un renouvellement en 2012 (85 700 € DRAC par an),
- le contrat territoire lecture (contractualisation 2011-2013 entre le département et la DRAC) est porté par la bibliothèque départementale de prêt de la Creuse et vise à lutter contre l'illettrisme en proposant des actions qui favorisent la mise en relation de différents services œuvrant dans un but commun pour toucher un vaste public (15 000 € par an).

Initié en juin 2010 et conventionné au titre du développement culturel territorial pour la période 2011-2013 entre la Drac, le Département, le Pays Ouest Creuse et la Communauté de Communes du Pays dunois, le projet Vallée des Peintres porté par le Conseil Général s'est développé à l'échelle d'un territoire rural, relativement isolé et marqué par une fragilité importante. Il dynamise l'activité culturelle, économique et touristique de la Vallée de la Creuse en s'appuyant notamment sur l'histoire artistique et culturelle de la Vallée (École de Crozant). Le paysage, le patrimoine, l'histoire de l'art et la création artistique contemporaine constituent les thématiques fondamentales et quasi indissociables de ce projet autour de plusieurs sites historiques et lieux culturels importants.

- **L'éducation artistique et culturelle**

L'éducation artistique et culturelle est une politique prioritaire de la DRAC qui y consacre un budget important afin de permettre aux jeunes (du primaire à l'université) d'accéder à une connaissance et une pratique culturelle. Des dispositifs tels que les ateliers de pratique artistique en milieu scolaire (école, collège, lycée) ont pu être accompagnés par la DRAC. Les options cinéma et théâtre au lycée permettent aux professionnels de la culture de toucher un public scolaire toujours aussi important. Le département de la Creuse est particulièrement actif au niveau des actions de sensibilisation d'éducation à l'image (plus de 10 500 scolaires touchés par les programmes "école/collège/lycée et cinéma").

Le soutien des services éducatifs des structures culturelles permet de proposer aux publics scolaires une offre de qualité (médiation, ateliers et outils pédagogiques en adéquation notamment avec le programme histoire des arts). L'aide accordée à la Scène Nationale d'Aubusson pour les missions d'actions éducatives a été reconduite ainsi qu'au Musée de la Sénatorerie à Guéret et la Cité de la Tapisserie à Aubusson.

La Drac, en lien avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) a maintenu son soutien en direction des volets culturels des Contrats Éducatifs Locaux : 5 contrats éducatifs locaux en Creuse sur 2012 ont bénéficié d'une aide de la DRAC dans le cadre du volet culturel : Bussière-Dunoise, La Souterraine (2 projets), Communauté de communes du Haut Pays Marchois, Ciate d'Ahun pour un montant de 8 510 €.

Une grande part de ces actions à destination des jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire de la maternelle à l'université devraient faire l'objet d'une politique concertée avec différents services de l'État (Education nationale/DRAAF/DRJSCS) aux côtés des collectivités territoriales en 2013 dans le cadre d'un plan national pour l'éducation artistique et culturelle et ce, dans l'objectif de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture sur des territoires prioritaires (Contrat urbain de cohésion sociale, milieu rural).

- **Cinéma**

La vitalité de l'activité cinématographique creusoise a été réaffirmée en 2012, outre la permanence de l'action des salles du département, par l'initiative d'Annie et Claude Miller en 2011 à Lavaud-Soubrane de créer des actions singulières liées au cinéma et d'y associer le plus grand nombre :

- un atelier d'écriture de scénarios,
- la création de Ciné des Villes Ciné des Champs, premier festival de films de longs métrages en région Limousin qui propose des films du patrimoine, des films de l'actualité du cinéma et de la télévision, présentés par leurs auteurs ou leurs réalisateurs et/ou leurs acteurs,
- des interventions en milieu scolaire assurées par des techniciens de l'audiovisuel qui exposent aux élèves leur métier et leur expérience professionnelle (financements DRAC 18 000 €).

- **Lecture publique et vie littéraire**

Outre l'engagement du Conseil Général dans la lecture publique et la lutte contre l'illettrisme pour lequel la bibliothèque départementale de prêt de la Creuse a reçu une aide du Centre national du livre de 7 660 € et le travail autour de la psychiatrie développé par la Communauté de communes de Guéret (4 000 €), le territoire creusois se distingue par la qualité de ses manifestations littéraires :

- Les Rencontres de Chaminadour, carte blanche à l'auteur invité (13 000€). En 2012, Sylvie Germain, auteur invité, a proposé le film d'Ingmar Bergman « *le septième sceau* » en ouverture de ces rencontres. Chercheurs, traducteurs, lecteurs et artistes, se sont retrouvés ensuite pour des débats sur son œuvre, une analyse critique d'ouvrages, des lectures. 2 expositions ont également encadré ces journées : au musée avec une sélection de tapisseries d'Aubusson et à la Bibliothèque intercommunale autour de l'œuvre du mari de Sylvie Germain, Tadeusz Kluba, photographe, avec pour thématique l'ouvrage *Tobie des marais*.
- Conte en Creuse (13 000€). Festival et marché du conte, Paroles de conteurs prend place au mois d'août sur l'Île de Vassivière. Balades contées, veillées spectacle, siestes contées et spectacle occupent l'île durant une semaine, juste ponctuée le vendredi par la journée professionnelle qui permet aux bibliothèques et programmateurs de venir écouter des nouvelles productions. Des stages de formation sont également proposés. L'édition 2012 a été l'occasion de présenter la création de « laissez-moi parler » par son auteur Halima Hamdane.
- La Bergerie du Moutier d'Ahun (2000€). L'objectif premier de l'association est de développer des activités de lecture, dans la Bergerie elle-même et hors les murs, en relation constante avec les institutions culturelles : bibliothèque intercommunale de Guéret, bibliothèque de prêt de la Creuse, amis et lecteurs de Marcel Jouhandeau et d'autres, sur le département de la Creuse. Elle agit en résonance à des activités organisées par les partenaires ou en proposant à l'inverse aux partenaires sa propre programmation. Toutes les activités culturelles (lecture, expositions, conférences) sont proposées à titre gracieux et se proposent de valoriser des auteurs et de participer à l'attractivité de ce département.

❖ **La conservation départementale des antiquités et des objets d'arts**

La Commission Départementale des Objets Mobiliers (CDOM) qui a pour objectif la protection juridique des dits objets a été réunie le 13 décembre 2012 à la sous-préfecture d'Aubusson. Elle a permis de présenter 23 œuvres toutes documentées sur CINDOC concernant 7 communes. Sur ces 23 objets mobiliers, 21 ont été protégés au titre des Monuments Historiques dont 2 ont été acceptés pour une proposition au classement et 19 portés à l'inscription.

La poursuite de l'inventaire/inspection des objets mobiliers et le récolement quinquennal a été entrepris sur 14 communes :

- Bourgneuf : chapelle de l'Arrier,
- Crozant : église paroissiale + objets mobiliers civils,
- Dun-le-Palestel : église paroissiale,
- Issoudun-Létrieux : église paroissiale + objets mobiliers civils,
- Jouillat : église paroissiale + objets mobiliers civils,
- Lafat : église paroissiale,
- Maison-Feyne : église paroissiale + objets mobiliers civils,
- Marsac : église paroissiale + objets mobiliers civils,
- Naillat : église paroissiale + objets mobiliers civils,
- Saint-Georges-Nigremont : église paroissiale + objets mobiliers civils,
- Saint-Loup : église paroissiale,
- Saint-Sébastien : église paroissiale + objets mobiliers civils,
- Saint-Sulpice-le-Dunois : église paroissiale + objets mobiliers civils,
- Villard : église paroissiale + objets mobiliers civils.

Enfin, un partenariat exemplaire et unique en France entre le Conseil Général de la Creuse et le Groupement de Gendarmerie du département approfondit l'effort majeur réalisé sur la sécurisation des édifices religieux.

8 - Droits et libertés publiques

a) Délivrance des titres

❖ Les certificats d'immatriculation des véhicules (ex cartes grise)

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) mis en place en 2009 au niveau national, permet une externalisation de la réalisation de la plupart des opérations d'immatriculation vers les professionnels de l'automobile habilités. En Creuse, la part des immatriculations réalisées par les professionnels de la vente automobile représente 25 % (cf. tableau ci-dessous). Si l'on y rajoute les opérations connexes, cette part s'élève à 33%.

Fin 2012, on comptait 32 professionnels de la l'automobile ayant signé une convention d'habilitation avec le Préfet (6 de plus qu'en 2011, soit 25% de plus).

Nombre de certificats d'immatriculation délivrés en 2012

| | Véhicules neufs (VN) | Véhicules d'occasions (VO) | Total |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Préfecture | 1 011 soit 30% | 13 463 soit 85% | 14 474 soit 75% |
| Professionnels | 2 314 soit 70% | 2 419 soit 15 % | 4 733 soit 25% |
| Total | 3 325 | 15 882 | 19 207 |

Outre les opérations d'immatriculation à proprement parler, le bureau de la circulation automobile a effectué sur l'application SIV, plus de 10 000 opérations connexes (déclarations de cession, déclarations de perte de titre, déclarations véhicule endommagé (VE), immobilisations véhicule, inscriptions et levées de déclarations valant saisie, inscriptions et levées de gages, inscriptions et levées opposition VE, enregistrements des restitutions de titres....).

❖ Les permis de conduire

En 2012, la Préfecture a délivré 4 772 permis de conduire à la suite ;

- de succès à l'examen (1 207),
- de renouvellements du titre après une visite médicale (2 171),
- d'extensions de permis à une autre catégorie (440),
- de duplicatas (suite à perte ou de vol ou de changement d'adresse ou d'état matrimonial) 290.

La Préfecture assure le secrétariat de la commission médicale d'aptitude à la conduite qui a reçu en 2012 plus de 1 200 personnes (sur 2 demi-journées hebdomadaires). Une réforme nationale est intervenue en 2012 en matière de contrôle médical. Applicable depuis le 1^{er} septembre 2012, elle porte notamment sur les points suivants :

- extension de la notion d'aptitude à la conduite à l'aptitude cognitive et sensorielle en plus de l'aptitude physique,
- redéfinition des compétences respectives de la commission médicale primaire et des médecins de ville agréés sont redéfinies. La nouvelle organisation réserve de façon exclusive le contrôle médical des usagers auteurs d'infractions associées à la consommation d'alcool ou à l'usage de stupéfiants à la commission médicale primaire et transfère aux médecins de ville, désormais désignés sous le terme de "médecins agréés exerçant hors commission", toutes les autres situations.

L'objectif de cette réforme est triple : réduire les déplacements et les délais de passage des visites pour les usagers, permettre aux médecins agréés de recevoir davantage dans leurs cabinets, recentrer le travail des Préfectures tout en maintenant un haut niveau de fiabilité et de sécurité routière.

❖ **Cartes nationales d'identité (CNI) et passeports**

En 2012, 6 049 dossiers de demande de cartes nationales d'identité (CNI) ont été instruits par la Préfecture ainsi que 1 908 passeports.

Pour mémoire, les demandes de passeport s'effectuent exclusivement dans 9 mairies du département (Guéret, La Souterraine, Bourgneuf, Aubusson, Ahun, Auzances, Boussac, Gentioux Pigerolles et Crocq). Ces collectivités ont également la possibilité de traiter les dossiers d'usagers ne résidant pas sur le territoire de la commune. La Préfecture est chargée pour l'ensemble du département d'instruire et de valider les dossiers et reste seule compétente pour délivrer les passeports de mission et d'urgence.

A partir d'avril 2013 l'instruction des dossiers de CNI sera centralisée en Préfecture pour l'ensemble des communes du département.

❖ **Titres de séjour étrangers (TSE)**

Au 31 décembre 2012, le nombre d'étrangers résidant dans le département est de 1 651. Ce chiffre ne comptabilise pas certains ressortissants de l'Union européenne pour lesquels la délivrance d'un titre de séjour n'est pas obligatoire. La communauté turque reste la plus importante avec 588 personnes (enfants compris) devant la communauté marocaine avec 135 personnes (enfants compris).

En 2012, 399 titres de séjour ont été délivrés suite à une demande de renouvellement ou d'une première demande.

Depuis octobre 2012, le service est équipé de la version biométrique d'AGDREF. La procédure nécessite le recueil des empreintes digitales lors d'une demande de titre de séjour et ainsi la présentation de tous les ressortissants étrangers du département au guichet de la Préfecture. Les communes ne sont donc plus guichet de dépôt en la matière.

❖ **Naturalisation**

Une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française a eu lieu en novembre 2012 en présence des familles des bénéficiaires et des élus et au cours de laquelle a été confirmée solennellement la reconnaissance de la nationalité française acquise par 22 citoyens dont 15 au titre de la naturalisation par décret et 7 par déclaration à raison du mariage.

❖ **La Sous-Préfecture d'Aubusson**

Relais de l'Etat auprès des administrés, la Sous-Préfecture accueille, renseigne, conseille et délivre des titres de différentes natures.

En 2012, 2 686 titres ont été délivrés :

- 3 récépissés de brocanteurs,
- 2680 cartes d'identité sécurisées,
- 3 carnets de circulation,

Par ailleurs, les services de la Sous-Préfecture ont instruit :

- 1 169 demandes de cartes grises,
- 235 demandes de visites médicales dans le cadre de la prorogation de validité de permis de conduire ou de la validation de permis à la suite d'une période de suspension ;(fin de la commission médicale de l'arrondissement le 30/09/2012),
- 87 demandes de permis de conduire,
- 35 demandes de cartes de séjour (fin de la réception des étrangers en sous-préfecture le 1/09/2012).

Le Sous-Préfet a prononcé 65 suspensions de permis de conduire pour conduite présentant une alcoolémie supérieure au taux autorisé (0,80 mg/l), 27 suspensions pour vitesse supérieure à 40 km/h à celle autorisée et 16 suspensions pour consommation de stupéfiants.

Depuis août 2010, la Sous-Préfecture assure le greffe pour le département, de toutes les associations loi 1901. Ont été délivrés :

- pour l'arrondissement d'Aubusson : 46 récépissés de déclarations de constitution d'associations, 279 récépissés de modifications et 15 dissolutions d'associations déclarées,
- pour l'arrondissement de Guéret : 104 récépissés de déclarations de création d'associations, 532 récépissés de modifications statutaires, 24 récépissés de dissolution et 12 télédéclarations.

Cette fonction de greffe s'accompagne, en lien avec le guichet de la vie associative installé à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, d'une fonction de renseignements.

b) Elections et réglementation

❖ Elections

L'année 2012 a été essentiellement marquée par l'organisation de l'élection présidentielle en avril 2012 et des élections législatives en juin 2012. L'organisation de ces deux scrutins politiques a généré la tenue de 14 réunions de commissions administratives et la manipulation de 30 tonnes de documents de propagande.

Le bureau de la réglementation et des élections a assuré par ailleurs la préparation de l'organisation de l'élection des membres de la Chambre d'Agriculture (scrutin du 31 janvier 2013) en collaboration avec les services de cette dernière notamment l'établissement des listes électorales avec la tenue de 6 réunions de la commission d'établissement des listes électorales de juillet à novembre 2012 et le dépôt des listes de candidats en décembre 2012 pour les 10 collèges d'électeurs.

❖ Réglementations

En 2012, 3 commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) ont été organisées, toutes concernant des extensions commerciales d'enseigne :

- GIRAUD MEUBLES à Saint-Sulpice-le-Guérotois, une extension de la surface de vente de 549 m² (avril 2012),
- BRICOMARCHE à La Souterraine, une extension de la surface de vente de 530 m² (mai 2012),
- CARREFOUR MARKET à Bourgneuf, une extension de la surface de vente de 494 m² (mai 2012).

9 - Administration et modernisation de l'Etat

a) La Direction départementale des finances publiques

La Direction départementale des finances publiques (DDFiP) conduit l'action des services à partir des axes majeurs suivants :

- promotion d'une relation de confiance tant en interne (dialogue professionnel, dialogue social) qu'avec l'extérieur (particuliers, professionnels, élus),
- impulsion en faveur de l'administration numérique, tant dans les relations avec les usagers qu'avec les collectivités territoriales,
- déclinaison de la qualité comptable au travers de l'ensemble des missions,
- maîtrise des dépenses.

Elle pourra s'appuyer à compter de 2014, sur un nouveau plan d'actions stratégiques que la Direction générale des finances publiques (DGFIP) devrait adopter en 2013, à l'issue d'une démarche en cours.

❖ Les moyens humains

- Situation des effectifs

L'effectif de la DDFiP de la Creuse s'établit au 31 décembre 2012 à 280 agents, (soit 266,50 Equivalent temps plein travaillé -ETPT) dont 131 (122,10 ETPT) issus de la filière fiscale et 149 (144,40 ETPT) issus de la filière gestion publique. Ces effectifs se répartissent en 77 agents de catégorie A, 115 de catégorie B et 88 de catégorie C.

L'évolution des emplois connaît une réduction sensible du nombre de suppressions (3 pour 2013 au lieu de 6 pour 2012) mais qui continue à se heurter à des effets de socle liés à la présence de nombreuses structures de petite taille et pèse lourdement sur les services les mieux dotés en effectifs.

Le nombre de départs à la retraite a également décliné sensiblement par rapport aux deux années précédentes (respectivement 21 en 2010 et 18 en 2011) et s'établit à 9 en 2012. En revanche, le département continue d'enregistrer une importante rotation de ses effectifs : 17 mutations en 2012 contre 13 en 2011. L'absentéisme, quant à lui, affiche 3 785,5 jours ouvrés, soit l'équivalent de 14 agents-année (plus de 5% des emplois).

- L'amélioration des conditions de vie au travail

La DDFiP de la Creuse est très impliquée dans cette démarche puisque, outre la déclinaison du plan d'actions de la direction générale¹, elle a engagé depuis deux ans, sous l'égide du CHSCT, des réflexions avec le concours de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de vie au travail (ARACT) qui ont conduit à la réalisation d'initiatives locales, dont :

- la formalisation du dialogue professionnel sur la base de remontées par les cadres à la direction de fiches d'informations mensuelles issues de réunions qui se tiennent avec les agents,
- la mise en place d'une fiche de signalement pour recenser les cas de violences verbales et assurer le soutien de la direction aux agents victimes de menaces ou d'agressions,
- une campagne de formation sur la lutte contre les discriminations et les conditions de vie au travail pour présenter notamment le dispositif d'évaluation des risques professionnels et le réseau des préventeurs. Au 31 décembre 2012, près de 70% des agents du département avaient suivi ces formations,
- l'élaboration d'outils destinés à favoriser la prise de fonctions des agents : parcours d'intégration et tutorat. Une vingtaine d'agents ont pu en bénéficier dès septembre 2012. Ce dispositif leur permet d'acquérir rapidement un savoir-faire pratique transmis par des «sachants» sur le lieu de travail et d'accéder plus rapidement à l'autonomie dans l'exercice de leurs fonctions,
- une réflexion associant un panel de cadres sur les moyens de promouvoir un dialogue professionnel confiant avec les agents.

¹ Document unique d'évaluation des risques professionnels, tableau de bord de veille sociale, guide de prévention des risques psychosociaux.

❖ Les moyens budgétaires

Le budget 2012 s'est caractérisé par une forte baisse de la dotation globale de fonctionnement (-15%) qui fait peser désormais une contrainte très forte sur l'allocation des moyens. Dans ce contexte, des économies ont été fléchées sur les relogements de services qui ont libéré des surfaces (économie de loyer et de charges de fonctionnement) ainsi que sur de nouvelles organisations comme l'instauration d'une centralisation du courrier en direction (économie de frais d'affranchissement).

Malgré une proportion de dépenses incompressibles représentant les deux tiers du budget, une gestion rigoureuse des autres postes ainsi que des anticipations d'achats et d'entretiens réalisés en 2011 ont permis de couvrir les besoins de l'exercice.

- La situation immobilière

En 2012, la DDFiP a poursuivi ses efforts en vue de rationaliser l'utilisation des surfaces de bureau. Les travaux au sein du centre des finances publiques de Guéret (avenue de Laure) ont permis l'installation de la trésorerie principale de Guéret durant l'été 2012. Cette opération a corrélativement libéré plus de 400 m² d'espace de travail, rue du Docteur Lapine, vendus à la commune de Guéret. Désormais, l'ensemble des services accessibles au public sont réunis sur un seul site d'implantation à Guéret.

De même, après la réorganisation des services du centre des finances publiques d'Aubusson sur 2 niveaux (1^{er} et 2^{ème} étage), les espaces libérés au rez-de-chaussée ont pu être loués, en septembre 2012, aux services de l'action sociale du Conseil Général (UTAS Aubusson). Cette opération a généré, dès le quatrième trimestre 2012, des économies liées à la récupération de charges de fonctionnement et à la perception de loyers par l'Etat.

- L'organisation du réseau

La DDFiP exposée à une forte réduction de ses moyens budgétaires et humains doit faire face aux contraintes d'un maillage territorial relativement important - 29 unités territoriales déployées sur 19 sites - qui le prive de synergies.

La présence des services de l'Etat à proximité des populations suscite une sensibilité particulière des élus des territoires ruraux. C'est la concertation qui doit permettre d'évoluer vers de bons équilibres entre besoin de proximité et besoin de concentration et de spécialisation.

Ainsi en 2012, la direction a réalisé en concertation avec les élus, la fermeture de 5 permanences de trésoreries dans le département, en réorganisant la réception du public en Mairie, selon une périodicité saisonnière en fonction des grands rendez-vous fiscaux.

- La maîtrise des risques et l'audit

Le plan départemental de contrôle interne est intégré au dialogue de gestion qui a lieu en début d'année avec les responsables de chaque structure infra-départementale. Le taux de réalisation du programme de contrôle interne ainsi contractualisé ressort à 97%, ce qui est très satisfaisant et témoigne d'une culture de sécurisation des procédures.

Des audits sont en outre, pratiqués chaque année en privilégiant le contrôle de la régularisation des opérations comptables. Deux inspectrices principales et une inspectrice sont affectées à la mission départementale d'audit.

Pour prévenir les risques les plus élevés, un outil informatique, POLARIS, a été diffusé en 2012 offrant l'accès à des référentiels de contrôle interne et à des guides de procédures.

- La politique immobilière de l'Etat

La direction est mobilisée sur les objectifs de la politique immobilière de l'Etat : rationalisation de l'occupation des espaces domaniaux, réduction des coûts, recherche de recettes....

Les opérations inscrites au Schéma pluriannuel de stratégie immobilière ont été achevées en 2012.

❖ Gestion publique

- Gestion publique - Secteur Etat

Le service de la comptabilité a été fortement impacté en 2012 par la bascule de la comptabilité de l'Etat dans l'outil CHORUS qui a nécessité d'importants efforts toute l'année d'adaptation au nouvel outil et aux nouvelles procédures. Grâce à un fort investissement et à un encadrement rapproché, les travaux de clôture de fin d'année ont été menés à bien sans connaître d'incident majeur.

- **Gestion publique – Secteur public local (SPL)**

Avec un taux de 92,76% au 15 mars 2013, la DDFIP de la Creuse a maintenu un niveau de performance satisfaisant concernant la célérité de reddition et de remise aux ordonnateurs des comptes de gestion de l'exercice 2012. Le taux de recouvrement des produits locaux pris en charge au cours de l'année 2011, s'élevait à 99,04 % au 31 décembre 2012, pour un objectif fixé à 97,80 %.

En 2012, le délai de paiement du comptable affichait une moyenne favorable de 4,38 jours entre la réception du mandat avec ses pièces justificatives et sa mise en paiement.

Une importante démarche de contrôle interne a été engagée en 2012, impliquant chaque trésorerie pour améliorer en liaison avec les ordonnateurs, la qualité comptable au vu des anomalies les plus fréquemment retenues. Par ailleurs, en 2012, la DDFIP de la Creuse s'est attachée à renforcer son offre de services aux collectivités locales tant au regard du conseil fiscal et financier (17 analyses financières ont ainsi été produites) que du développement de l'administration numérique. Sur ce dernier point, sont à signaler les progrès obtenus en matière de moyens modernes de paiement offerts aux usagers (46 collectivités ont déployé le paiement des produits locaux via Internet) et la présence désormais dans le département de 5 collectivités qui ont entièrement dématérialisé leurs échanges d'informations avec les comptables (titres et pièces justificatives).

Chaque année, la DDFIP organise des réunions intercantionales avec les élus qui permettent de consolider l'offre de service en matière de conseil fiscal et financier : en 2012, 4 réunions se sont tenues le 13/11 à Chambon-sur-Voueize, le 15/11 à Aubusson, le 27/11 à Guéret et le 4/12 à la Souterraine.

- **Gestion publique - Fiscalité directe locale**

Le service de la fiscalité directe locale (SFDL) a été mobilisé en 2012 par :

- les travaux liés aux conséquences de la réforme de la fiscalité directe locale,
- les travaux préparatoires aux modifications de périmètres des EPCI (création de la communauté d'agglomération du Grand Guéret et extension de l'EPCI du Pays Dunois),
- la forte hausse des cotisations minimums de CFE 2012 induite par le vote en 2011 de bases minimums importantes (EPCI du Pays Sostranien et EPCI de Bourganeuf-Royère),
- le service s'est fortement impliqué dans son rôle d'information et de conseil pour permettre aux collectivités d'adopter des délibérations en ayant le plus possible connaissance des incidences fiscales de leur choix (réalisation de 9 simulations fiscales).

Grâce à une forte mobilisation, le SFDL a communiqué 99% des bases prévisionnelles aux collectivités locales (Etats 1259-1253) avant le 15 mars 2012 et 100% des bases des impositions aux établissements dominants pour le 10 septembre 2012.

Enfin, le 5 octobre 2012 s'est tenu en Préfecture le Comité du conseil fiscal et financier (CCFF) associant des élus du département.

- **Gestion publique – Domaine**

Sur la période 2010-2012, le délai de réponse dans les 30 jours aux demandes d'évaluations réglementaires s'établit à 99%. Outre les demandes d'évaluations et la gestion de la cité administrative de Guéret, l'activité du service des domaines a été marquée par l'aboutissement du projet immobilier d'installation de la cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé dans les locaux de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts (ENSA) à AUBUSSON. Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) a été accordée le 21 décembre 2012 pour une durée de 40 ans.

❖ **Gestion fiscale**

- **Gestion fiscale - Particuliers**

Le civisme fiscal qui mesure la part des usagers respectant leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu se situe cette année encore à un niveau tout à fait satisfaisant de 98,29% (98,51% en 2011).

La promotion des téléprocédures auprès des usagers produit des résultats significatifs puisque 12 678 contribuables creusois ont télédéclaré leurs revenus en 2012. Une forte progression est donc constatée, la proportion de télédéclarants atteignant 17,28 % des ménages (15,22% en 2011).

En matière de paiement, les téléprocédures poursuivent également leur progression puisqu' en 2012, les paiements par voie dématérialisée (mensualisation, prélèvement à l'échéance auxquels s'ajoute le paiement en ligne) représentaient :

- 84,10 % en impôt sur le revenu (83,13% en 2011),
 - 48,48 % de la taxe d'habitation (46,75% en 2011),
 - 39,92 % des taxes foncières (38,40 % en 2011).
- **Gestion fiscale - Professionnels**

Le civisme fiscal des professionnels reste à un niveau très satisfaisant. Le taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives s'établit à 96,52%.

En matière de TVA, la part des usagers s'acquittant de leurs obligations déclaratives dans les délais dépasse, comme l'an dernier, 93%.

La dématérialisation constitue un vecteur prioritaire d'échange entre l'administration fiscale et les usagers professionnels.

Le recours aux téléprocédures est étendu, chaque année, par la loi. Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2012, ce sont les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, quel que soit leur chiffre d'affaires, qui ont l'obligation de télédéclarer et de téléréglé la TVA. Le nombre de télédéclarants TVA est passé de 4 305 au 31/12/2011 à 4 837 au 31/12/2012.

Par ailleurs, une attention particulière est portée au délai de remboursement des crédits de TVA et sur les restitutions d'impôt sur les sociétés afin de permettre aux entreprises de récupérer leur créance sur l'Etat le plus rapidement possible. Plus de 97% des demandes de remboursement de crédit de TVA et de restitution d'impôt sur les sociétés déposées par les entreprises creusoises sont traitées dans un délai inférieur à 30 jours, le délai médian s'établissant à 9 jours.

- **Gestion fiscale - Contrôle fiscal**

Le contrôle fiscal sur place, orienté prioritairement vers la lutte contre les fraudes les plus caractérisées, a permis d'obtenir un rappel d'impôt médian de l'ordre de 23 000 € pour une trentaine d'affaires.

- **Gestion fiscale- Contentieux**

Dans un souci de qualité de service, la DDFIP de la Creuse s'engage à traiter les réclamations dans les meilleurs délais. Ainsi, 98,46 % des décisions ont été rendues dans le délai de 30 jours en matière d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et de contribution à l'audiovisuel public.

En matière de saisine du conciliateur, le taux de réponse dans le délai de 30 jours est de 94,85 % contre 79,41 % en 2011.

Il est à noter la forte progression en 2012 des demandes gracieuses notamment en matière de taxe d'habitation et de contribution à l'audiovisuel public dans un contexte économique difficile : 3 000 demandes ont été enregistrées en 2012 contre 2 571 en 2011.

- **Gestion fiscale - Missions foncières**

Grâce à une forte mobilisation des services de publicité foncière, la réduction des délais de publication, amorcée en 2011, s'est confirmée en 2012, le délai moyen ayant été ramené à 4 jours.

En ce qui concerne l'activité du cadastre, le taux de couverture de la charge de levé des opérations foncières se maintient à un bon niveau puisqu'il ressort à 84,76% (sur une période de trois ans).

Par ailleurs, le service du cadastre a engagé en 2012 une forte action de communication (réunions, émissions de radio) à destination des professionnels et des élus pour préparer la campagne de révision des valeurs locatives des locaux professionnels et commerciaux (déclarations à souscrire pour les bailleurs en 2013) .

b) Les mutualisations interministérielles

❖ Les principes

Il s'agit d'optimiser l'emploi des moyens des administrations de l'Etat en recherchant l'efficacité maximale et en utilisant au mieux tous les moyens disponibles. Le schéma départemental s'inscrit dans la logique du schéma régional validé par le CAR du 15 juin 2011 dont la mise en œuvre a débuté en septembre 2011.

Le schéma départemental approuvé le 4 avril 2012 par le Secrétaire Général du Gouvernement comprend les thématiques suivantes :

- travaux d'archivage, apurement des arriérés ; structure mutualisée d'archivage intermédiaire ; outil informatique des archives commun,
- accueil physique ; accueil téléphonique,
- espace de réunions et visio-conférence,
- affranchissement mutualisé du courrier et navette mutualisée,
- reprographie,
- gestion flotte automobile, déplacements professionnels et covoiturage,
- entretien et maintenance,
- nettoyage des locaux,
- gestion d'un local médical.

❖ Les méthodes pour mutualiser

- La massification des achats

Les marchés nationaux et régionaux de fournitures et de services permettent de concentrer les volumes pour obtenir des prix intéressants des approvisionnement, réduire les coûts des marchés et améliorer la sécurité juridique tout en essayant de conserver des délais de livraison et la qualité des produits. Cette solution a été retenue pour le nettoyage des locaux administratifs. Un marché régional a été lancé. Il sera opérationnel en avril 2014.

- La mise en commun de moyens

Cette mise en commun permet de réduire le montant des investissements réalisés par les administrations territoriales de l'Etat (Préfecture, DDT, DDCSPP....).

Un pôle interministériel de véhicules administratifs est en cours de constitution. Il rassemblera 20 véhicules de la DDT, de la DDCSPP et de la Préfecture. Sa mise en service devrait intervenir au cours du 2^{ème} semestre 2013. La réservation du véhicule se fera de façon dématérialisée : un automate délivrera les clefs du véhicule sur présentation de la carte de pointage des agents. S'agissant du covoiturage, la mise en place d'un logiciel partagé pour le covoiturage des déplacements professionnel est à l'étude.

Le local médical de la Cité administrative est occupé par la commission médicale des permis de conduire gérée par la Préfecture et la médecine de prévention du Ministère de l'Intérieur. La DDFIP et le Ministère de la Justice sont intéressés par la mise en commun de ce local.

- Le partage des compétences

Il s'agit de la mise en commun des compétences des agents des services déconcentrés. La mutualisation des compétences en matière de petits travaux d'entretien des bâtiments a fait l'objet d'une convention DDT, DDCSPP et Préfecture signée le 2 juillet 2012. Organisée autour des agents techniques de la Préfecture, elle bénéficie des conseils des techniciens du Bureau de la construction durable de la DDT.

- Les systèmes mixtes : mutualisation des compétences et des moyens

La création du SIDSIC a permis le regroupement des moyens humains et matériels des différents services afin d'assurer l'amélioration de la qualité de la communication interministérielle.

C'est dans ce cadre qu'est réalisée la mutualisation de l'accueil téléphonique qui concerne :

- la DDT de la Creuse (siège),
- la DDCSPP de la Creuse (sites de Varillas et de Stalingrad),
- la Préfecture de la Creuse,
- la Sous-Préfecture d'Aubusson.

Les solutions suivantes ont été retenues :

- mise en place d'un numéro unique 0 810 01 23 23 (communication locale pour l'utilisateur),
- création d'un guide vocal interactif (disponible pour les entités),
- installation d'un accueil téléphonique mutualisé et exploité par le personnel du standard de la Préfecture et du standard de la DDT en laissant chaque agent sur son site.

Les gains attendus sont :

- gratuité des appels inter-sites,
- diminution des coûts d'abonnement sur les liaisons d'accès aux différents autocommutateurs,
- maintien de la numérotation actuelle sur l'ensemble des sites,
- plan de numérotation à 4 chiffres sur l'ensemble du périmètre (les 4 derniers actuels),
- souplesse du dispositif et intégration progressive de chaque entité,
- diminution des coûts des contrats de maintenance par contractualisation d'un seul contrat sur le périmètre,
- amélioration de la qualité de service aux usagers.

L'accueil téléphonique de la Préfecture et de la DDCSPP est mutualisé depuis le 17 avril 2012, celui de la Sous-Préfecture depuis janvier 2013 et la DDT depuis mars 2013. Une communication a été réalisée auprès des usagers .

❖ **Les archives**

Le regroupement des archives intermédiaires de l'Etat sur un seul site a démarré en juin 2012. Les principes suivants ont été mis en œuvre :

- formation des agents, traitement des arriérés, mise en place d'une structure d'archivage intermédiaire,
- une surface de stockage de 450 m² située dans le bâtiment A. Vy de la Préfecture comprenant des installations de 2,5 km de rayonnage sur 3 niveaux,
- la mise à disposition, à proximité du stockage, d'un bureau pour l'archiviste de la DDT,
- un coût de mise à disposition basé sur le remboursement des dépenses courantes de fonctionnement (chauffage, électricité, assurances, entretien du monte charge ...). Pour 2012, ce coût s'établit à 3,21 € au mètre linéaire avec le loyer budgétaire versé à France Domaine, il ressort à 14,51 €,
- l'accueil en priorité des archives de la DDT stockées dans les locaux du Crédit Agricole libérés le 31 juillet 2012 et l'accueil éventuel d'autres services au second semestre 2013,
- l'élaboration d'une convention de gestion fixant ses modalités de fonctionnement, le rôle de l'archiviste chargé d'assurer le suivi de l'ensemble des documents stockés, le pilotage de la structure et le système des compensations financières.

Le transfert de 700 mètres d'archives de la DDT (environ 20 tonnes) a été réalisé en juillet et août 2012.

La location annuelle des locaux du Crédit Agricole s'élevait à 14 999 €. Cette dépense ne figure plus dans le budget de l'UO 23 du BOP 333.

La mise en place d'une structure d'archivage intermédiaire placée sous la responsabilité et le contrôle de l'archiviste de la DDT devant permettre une gestion cohérente des stocks de documents, un meilleur suivi des éliminations et par voie de conséquence, une recherche facilitée des documents, n'a pas été réalisée du fait du départ de M. POISSON en novembre 2012.

❖ **Le courrier**

L'affranchissement mutualisé du courrier et navette mutualisée ont fait l'objet d'une charte signée le 3 juillet 2012.

La navette inter services qui a débuté le 1^{er} juillet 2012 donne satisfaction à l'ensemble des partenaires. Gérée par les vaguemestres de la DDT, elle dessert chaque matin le site permis de conduire de la DDT, les services de l'Etat à Varillas, la DDCSPP immeuble Stalingrad, et la Préfecture et ses différents casiers. Jusqu'au déménagement de la Chambre d'agriculture, la navette DDCSPP/Chambre d'agriculture est prise en charge par cette dernière. La navette Préfecture/DDFIP continue à être assurée par le vaguemestre de la Préfecture.

La mise en œuvre de la navette postale a nécessité les opérations préparatoires suivantes :

- ouverture d'une boîte postale par la DDCSPP et la DASEN et suppression des contrats de livraison du courrier par La Poste,
- transfert de la boîte postale de la Préfecture du carré pro vers la plate forme courrier de Cherbailloux,
- établissement d'autorisations d'enlèvements des courriers (y compris recommandés et Chronopost) des services associés par 3 agents de la DDT et en cas d'indisponibilité, par 2 agents de la Préfecture et un de la DASEN.

Le courrier « arrivé » trié par boîte postale est retiré à 7 h 45 sur la plate forme de la poste. Le courrier « départ » affranchi et trié par chaque service est récupéré à partir de 16 heures. Les dépôts et retraits en dehors de cette navette seront gérés directement par les services.

La DDT met à disposition un véhicule de son parc automobile pour réaliser cette navette.

A plus long terme, au fur et à mesure de la fin des contrats réglementaires de location et de maintenance des machines à affranchir, l'affranchissement sera mutualisé sur un seul site.

❖ **Le Bureau de la communication interministérielle**

- **La communication du Préfet**

La réforme de l'Etat, qui affirme l'unité de la parole et de l'action de l'Etat sous l'autorité du Préfet, positionne la communication territoriale en tant que politique publique interministérielle à part entière. 225 actions de communication ont été organisées concernant les actions propres à la Préfecture et 240 concernant les actions interministérielles.

La sécurité a représenté un axe fort de la stratégie de communication du Préfet qui s'est articulé autour de 2 thèmes principaux : les cambriolages et la sécurité routière.

La prévention contre les cambriolages a pris la forme de points presse (convention contre les vols sur les chantiers, messages systématiques de prévention et d'information sur les procédés et les vols constatés, opération tranquillité vacances, visite du Ministre de l'Intérieur) et d'une communication renforcée (communiqués, internet, opérations sur sites).

La sensibilisation du public à la sécurité routière s'est concrétisée par la médiatisation des actions du Plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR), des contrôles routiers ainsi que la communication sur les radars en cours de déploiement (pédagogiques ou de sanction). Par ailleurs, le Préfet a mis en place la Lettre mensuelle de la sécurité routière sous format électronique qui permet d'offrir une information régulière aux acteurs et au public.

L'actualité agricole a ponctué le calendrier de la communication notamment la réforme de la Politique agricole commune (PAC), le versement anticipé de certaines aides (PAC), le versement des aides calamités agricoles pour la sécheresse 2011, la politique de contrôles des exploitants. Ces sujets ont été abordés lors des visites régulières du Préfet dans les exploitations agricoles qui ont été médiatisés.

Face à la conjoncture difficile, le Préfet s'est mobilisé en faveur de l'économie et de l'emploi. Il a organisé plusieurs points presse concernant : la signature de la convention de transfert du BSMAT à l'entreprise NOZ, le transport lié à la filière bois, les Pôles d'excellence rurales (PER), le service public de l'emploi. Il a participé à la conférence sur l'emploi public et il a signé 2 conventions cadre sur les emplois d'avenir.

- Les dossiers d'actualité du Préfet

Plusieurs dossiers ont ponctué la communication du Préfet et notamment :

- les élections présidentielles, législatives et de la Chambre d'agriculture,
- les visites ministérielles (Claude Guéant et Manuel Valls, Ministres de l'Intérieur, Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Economie Sociale et Solidaire et à la Consommation),
- la chasse et les dégâts des sangliers,
- la refonte de la carte intercommunale,
- les pôles d'excellence rurale : signature du PER « Réseau de santé territorialisé de la Montagne Limousine » et travaux concernant le projet petites unités de vie » porté par la Communauté de communes du Haut Pays Marchois,
- le parc éolien du Pays de Boussac.

La communication territoriale s'est inscrite en 2012 dans une démarche régionalisée visant une meilleure coordination des actions au sein de la région.

❖ Les perspectives en 2013

Les perspectives en 2013 mettront l'accent sur l'interministérialité et le recours aux réseaux sociaux pour toucher une catégorie de public adépte d'une information immédiate et concrète.

Une nouvelle migration du site internet des services de l'Etat devrait permettre la prise de rendez-vous dématérialisée allant dans le sens d'une simplification des démarches.

Le thème de l'Economie et de l'Emploi devrait rester un thème sur lequel la communication sera mobilisée afin de faire connaître les mesures et l'activité des services.

Enfin, la commémoration du Centenaire du commencement de la 1^{ère} guerre mondiale a donné lieu à la constitution d'un groupement d'intérêt public dénommé « Mission pour le Centenaire » afin de concevoir, préparer puis mettre en place un programme officiel.

Au niveau local, Mme le directeur des services du cabinet, a été désignée comme référent départemental pour piloter et animer le comité départemental du Centenaire. Les travaux de ce comité ont été déclinés en 4 groupes de travail : « La fresque de Bridiers », « Mémoire et patrimoine », « La place des femmes durant le conflit », « Devoir de mémoire par les enfants creusois ».

L'objectif pour le comité visait à obtenir une labellisation pour le projet « fresque de Bridiers » qui mettra en scène, sur le site de la tour de Bridiers (commune de La Souterraine) renommé pour accueillir des spectacles historiques, des temps forts de la vie des creusois durant la période 1900 – 1920.

Le cahier des charges pour obtenir cette labellisation : dimension européenne (jumelage avec des villes allemandes et anglaises), valorisation du patrimoine, attractivité pour les touristes français et étrangers notamment, est globalement rempli et permet d'espérer un accueil favorable de la Mission du Centenaire auprès de laquelle une délégation creusoise a été reçue le 15 mai pour la présentation d'une ébauche du projet.

c) La qualité du service à l'utilisateur : la certification « Qualipref »

❖ Le suivi de la performance 2012

En 2012, 5 objectifs avec des indicateurs correspondants ont été fixés dans le projet annuel de la performance du programme administration territoriale :

- améliorer la prévention dans le domaine de la Sécurité (6 indicateurs),
- améliorer les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services (32 indicateurs),
- moderniser et rationaliser le contrôle de légalité (15 indicateurs),
- améliorer la coordination des actions interministérielles (16 indicateurs),
- développer des actions de modernisation et de qualité (19 indicateurs).

Les objectifs demandés ont été atteints dans leur ensemble. Des actions correctrices (la tenue de réunions entre les services) ont été réalisées là où les indicateurs n'étaient pas conformes.

❖ **La démarche Qualipref**

La Préfecture est engagée dans la procédure Qualipref depuis 2007 et a obtenu sa certification en janvier 2008. Un nouveau référentiel d'actions a été mis en place en novembre 2012. Les Préfectures ne reçoivent désormais plus une certification mais une labellisation. L'AFNOR est chargé de l'audit. Celui-ci est programmé pour la Creuse au printemps 2013.